Commission européenne

Faits saillants du mois

N° 1 / 2020

EUMOFA

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

Dans ce numéro

Au cours de la période observée de 36 mois (novembre 2016-octobre 2019), le prix moyen de la seiche commune en première vente en Italie (8,42 EUR/kg) était supérieur de 75% à celui observé en France (4,81 EUR/kg) et de 3% à celui en" l'Espagne (8,20 EUR/kg). Le prix moyen du calmar européen en Espagne (14,24 EUR/kg) était de 2 % supérieur au prix en France (14,00 EUR/kg) et de 38% supérieur au prix au Portugal (10,29 EUR/kg).

Le prix moyen à l'importation du calmar congelé (*Loligo gahi*) en provenance des îles Malouines était de 3,80 EUR/kg à la semaine 47 (troisième semaine de novembre), soit une hausse de 12% par rapport à la même semaine en 2018.

En janvier-octobre 2019, le prix de détail moyen de la plie fraîche était plus bas aux Pays-Bas (13,09 EUR/kg) qu'au Royaume-Uni, où il était supérieur de 22%. Le prix moyen le plus élevé a été observé en Allemagne (17,90 EUR/kg).

Environ un tiers de la production mondiale de farine de poisson provient de sous-produits. En 2016, 33% provenait de sous-produits de la capture de poissons sauvages et de l'aquaculture. On estime que la production mondiale d'huile de poisson à partir de sous-produits couvre 26% de la production totale d'huile de poisson.

La production totale de poisson fumé de l'UE en 2018 s'est élevée à 257.400 tonnes, soit 3% de moins que la moyenne de la dernière décennie.

En novembre 2019, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) a adopté la proposition de l'UE sur les totaux admissibles des captures (TAC) pour le requin bleu de l'Atlantique sud (28.923 tonnes), et une allocation de quotas pour le requin bleu de l'Atlantique nord.

Contenu

Premières ventes en Europe
Seiche commune (France, Italie, Espagne) et calmar européen (Italie, Portugal, Espagne)

Importations extra-UE
Prix hebdomadaires moyens des importations dans l'UE de produits sélectionnés de pays d'origine sélectionnés

Consommation
Plie fraîche en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni

Études de cas
Sous-produits de la pêche et de l'aquaculture

L'industrie du fumage de poisson dans l'UE

Faits saillants mondiaux

Vous trouverez toutes les données, les informations et plus encore sur :
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
@EU_MARE #EUMOFA

Affaires maritimes et pêche

1 Premières ventes en Europe

Sur la période **janvier-octobre 2019**, 12 États membres de l'UE (EM) et la Norvège ont communiqué des données sur les premières ventes pour 10 groupes de produits[1]. Les données de premières ventes sont basées à la fois sur les notes de vente et sur les données recueillies dans les criées.

1.1. Par rapport à la même période de l'année précédente

Augmentations en valeur et en volume : les premières ventes ont augmenté en Italie, en Lettonie, au Portugal et au Royaume-Uni. L'augmentation de l'approvisionnement de langoustine et de crabe a été le principal facteur ayant entraîné une hausse des premières ventes au Royaume-Uni.

Baisse en valeur et en volume : les premières ventes ont diminué en Belgique, au Danemark, en France, en Lituanie, aux Pays-Bas et en Suède. La diminution en Suède était principalement due à une baisse de l'approvisionnement de hareng. Une baisse importante a également été enregistrée en Lituanie, en raison d'une diminution de l'approvisionnement de cabillaud et de hareng.

Table 1. **JANVIER-OCTOBRE : PREMIÈRES VENTES DANS LES PAYS REPORTANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros) ***

	Janvier-octobre 2017		Janvier-octobre 2018		Janvier-octobre 2019		Évolution par rapport à janvier-octobre 2018	
Pays	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Belgique	12.995	52,53	11.566	49,35	11.279	47,71	-2%	-3%
Danemark	215.126	290,19	219.834	299,06	209.664	286,81	-5%	-4%
France	161.120	546,94	159.734	529,78	150.827	509,50	-6%	-4%
Italie**	79.803	283,54	72.346	261,74	74.991	294,67	4%	13%
Lettonie	46.684	9,41	36.027	6,60	44.097	7,39	22%	12%
Lituanie	1.296	1,21	1.315	1,04	724	0,59	-45%	-44%
Pays-Bas	172.779	340,24	309.184	468,37	221.437	334,21	-28%	-29%
Norvège	2.473.390	2.016,04	2.576.746	2.122,40	2.401.361	2.165,15	-7%	2%
Pologne	80.734	27,18	72.591	22,80	79.683	22,20	10%	-3%
Portugal	83.051	163,76	88.570	171,45	97.219	181,66	10%	6%
Espagne	394.039	992,95	419.108	1149,44	420.518	1183,01	0%	3%
Suède	458.243	337,72	440.978	256,81	241.749	121,64	-45%	-53%
Royaume-Uni	253.545	457,73	211.387	400,95	241.832	503,34	14%	26%

** Les volumes sont indiqués en poids net pour les États membres de l'UE et en équivalent poids vif (EPE) pour la Norvège. Les prix sont indiqués en EUR/kg (hors TVA). Pour la Norvège, ils sont exprimés en EUR/kg de poids vif.*
***Données partielles : les données de première vente pour l'Italie couvrent 229 ports (environ 50% du total des débarquements dans le pays).*
Les écarts possibles dans les variations en % sont dus aux arrondis.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

[1] Bivalves et autres mollusques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, salmonidés, petits pélagiques, thon et thonidés et autres poissons marins.

1.2. En octobre 2019

Augmentations en valeur et en volume : les premières ventes ont augmenté au Danemark, en Italie et au Portugal. L'augmentation au Danemark est due à une augmentation de l'offre de palourdes et de crabes.

Baisse en valeur et en volume : les premières ventes ont diminué en Belgique, en France, en Lettonie, en Lituanie, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède. Pour la Lituanie, la baisse est due à une diminution importante de l'offre de cabillaud et de flet européen. Aux Pays-Bas, les premières ventes ont diminué en raison de la baisse de l'offre de sardines.

Table 2. **APERÇU D'OCTOBRE DES PREMIÈRES VENTES DES PAYS DÉCLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)***

	Octobre 2017		Octobre 2018		Octobre 2019		Variation par rapport à octobre 2018	
Pays	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Belgique	1.419	6,20	1.402	5,57	1.234	4,77	-12%	-14%
Danemark	28.121	33,19	30.360	43,56	36.670	49,28	21%	13%
France	17.974	61,93	18.180	59,11	16.785	54,65	-8%	-8%
Italie**	8.648	27,28	7.727	24,31	8.833	30,44	14%	25%
Lettonie	4.979	0,94	8.328	1,39	5.050	0,91	-39%	-35%
Lituanie	136	0,12	115	0,10	9	0,01	-92%	-90%
Pays-Bas	26.163	42,86	30.449	52,44	23.709	37,65	-22%	-28%
Norvège	257.187	231,04	302.404	347,91	306.097	318,97	1%	-8%
Pologne	5.444	2,17	4.006	1,59	4.503	1,31	12%	-18%
Portugal	8.981	14,63	10.357	18,39	14.656	19,47	42%	6%
Espagne	37.795	92,26	45.542	120,76	44.172	116,45	-3%	-4%
Suède	7.491	4,48	20.843	15,26	6.086	7,04	-71%	-54%
Royaume-Uni	25.514	42,50	27.374	65,54	32.471	65,24	19%	0%

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).
Les volumes sont indiqués en poids net pour les États membres de l'UE et en équivalent poids vif (EPE) pour la Norvège. Les prix sont indiqués en EUR/kg (hors TVA). Pour la Norvège, ils sont exprimés en EUR/kg de poids vif
**Données partielles : les données de première vente pour l'Italie couvrent 229 ports (environ 50% du total des débarquements dans le pays).*

Les données hebdomadaires de premières ventes les plus récentes **(jusqu'à la deuxième semaine de 2020)** sont disponibles sur le site web de l'EUMOFA, et peuvent être consultées **ici.**

Les données mensuelles de premières ventes les plus récentes **jusqu'au mois de novembre** sont disponibles sur le site web de l'EUMOFA, et peuvent être consultées **ici.**

1.3. Premières ventes dans certains pays

Globalement, en **Belgique,** en **janvier-octobre 2019,** la valeur et le volume des premières ventes ont légèrement diminué, respectivement de 3% et 2%, par rapport à la même période en 2018. Les espèces qui ont le plus contribué à ce déclin sont la seiche et la plie européenne. En **octobre 2019**, la valeur et le volume totaux avaient tous deux diminué par rapport à octobre 2018. Les crevettes grises (*Crangon* spp.), la plie européenne, la sole commune et le turbot sont parmi les principales espèces responsables de cette tendance.

Figure 1. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN BELGIQUE, OCTOBRE 2019**

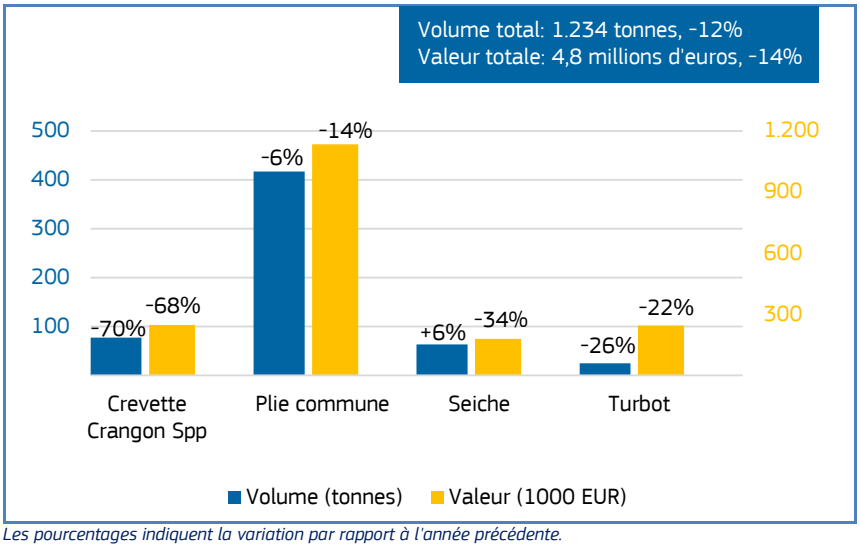

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Au **Danemark,** sur la période **janvier-octobre 2019,** la valeur des premières ventes a baissé de 4% (principalement en raison des ventes de crevettes *Crangon* spp.), tandis que le volume a diminué de 5% par rapport à la même période en 2018 (en raison du hareng). En **octobre 2019**, les premières ventes ont augmenté en valeur et en volume, par rapport à octobre 2018. Les principales espèces à l'origine de cette tendance positive sont le maquereau, le hareng, les vénéridés, la moule (*Mytilus* spp.) et le crabe. Les premières ventes de vénéridés (principalement les coques) sont semblables aux niveaux de production en volume observés en octobre 2017 et au cours des années précédentes. Octobre 2018 a été une année exceptionnellement mauvaise pour les ventes de vénéridés. Presque toutes les ventes de vénéridés proviennent du Limfjorden, où ils sont capturés comme prises accessoires dans la pêche aux moules. En octobre 2018, les ventes de moules ont été extrêmement faibles en raison de leur mauvaise condition (faible teneur en viande). Par conséquent, les premières ventes de vénéridés ont également été faibles.

Figure 2. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AU DANEMARK, OCTOBRE 2019**

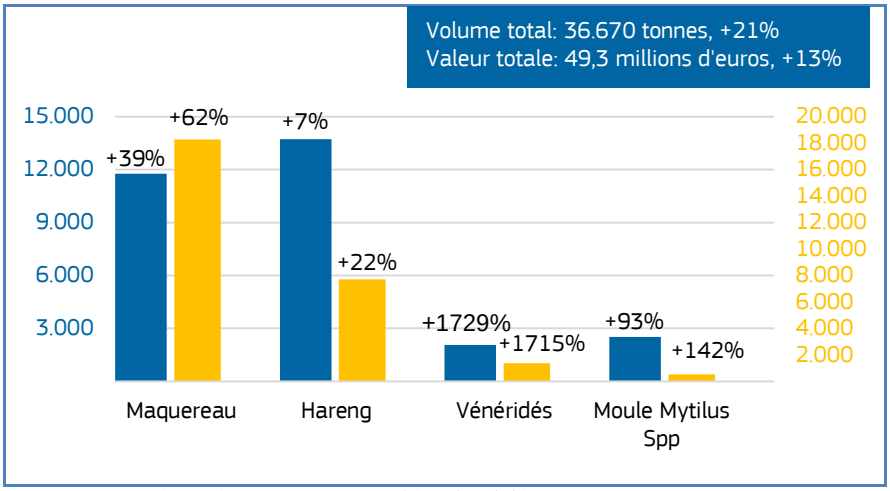

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **France,** sur la période **janvier-octobre 2019,** les premières ventes ont diminué de 4% en valeur et de 6% en volume par rapport à janvier-octobre 2018. La valeur de la baudroie et de la seiche ainsi que le volume des palourdes et du merlu ont été les principaux facteurs responsables de ces baisses des ventes. En **octobre 2019**, par rapport à octobre 2018, la baudroie, le calmar, le merlu, l'anchois et la sardine étaient parmi les principales espèces responsables de la baisse de 8 % de la valeur et du volume.

Figure 3. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN FRANCE, OCTOBRE 2019**

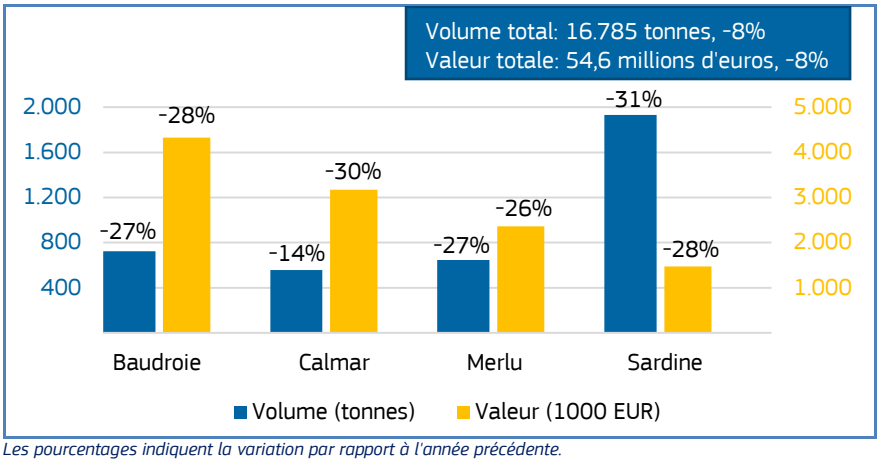

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Italie,** sur la période **janvier-octobre 2019**, par rapport à la même période en 2018, la valeur des premières ventes a augmenté de 13% et le volume de 4%. Ces évolutions étaient principalement dues à la valeur de l'anchois et au volume de palourdes et de sardines. En **octobre 2019**, les premières ventes ont augmenté en valeur et en volume par rapport à octobre 2018. La valeur de l'anchois (+98% en raison d'une augmentation moyenne des prix de 108%), ainsi que la valeur et le volume de la sardine, de l'espadon, ont été parmi les principaux facteurs responsables de ces augmentations. En 2018, le quota d'espadon était de 3.736 tonnes alors qu'en 2019 il était de 3.512 tonnes. Au cours de ces deux années, l'Italie n'a pas atteint les quotas, bien que les captures en 2019 aient été plus élevées.

Figure 4. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN ITALIE, OCTOBRE 2019**

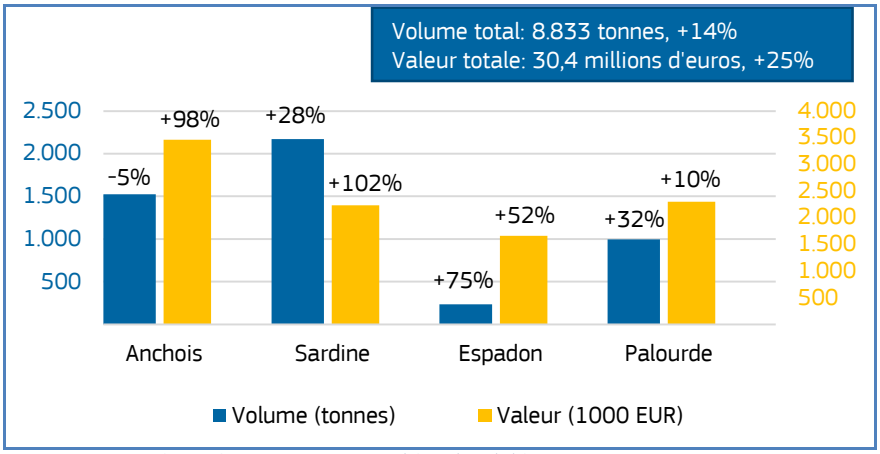

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Lettonie,** sur la période **janvier-octobre 2019**, les petits pélagiques (sprat, hareng et éperlan) ont été les principales espèces responsables de l'augmentation de la valeur et du volume des premières ventes (+12% et +22%, respectivement) par rapport à la même période en 2018. En **octobre 2019**, les premières ventes ont fortement diminué en valeur et en volume par rapport à octobre 2018, principalement en raison des ventes de sprat, de hareng et de cabillaud. Le prix moyen du sprat a augmenté de 14% pour atteindre 0,18 EUR/kg en raison de la réduction de l'offre et de la demande sur le marché.

Figure 5. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN LETTONIE, OCTOBRE 2019**

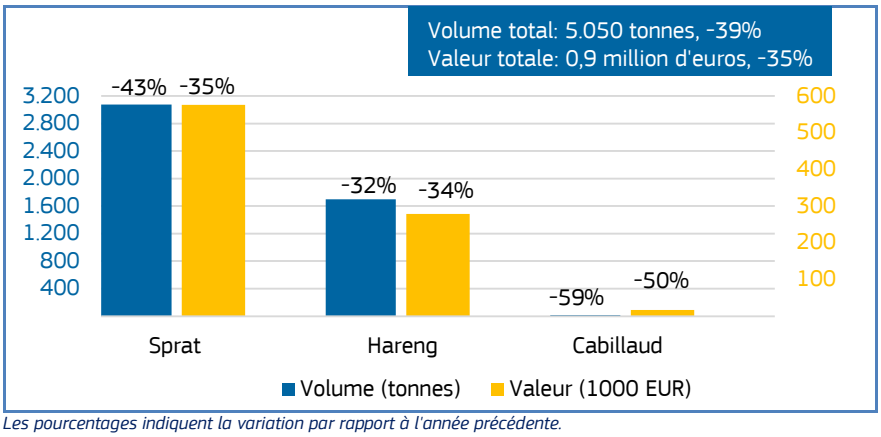

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Lituanie,** sur la période **janvier-octobre 2019, les** premières ventes ont diminué de 44% en valeur et de 45% en volume par rapport à janvier-octobre 2018, principalement en raison du cabillaud et du hareng. En **octobre 2019**, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué considérablement par rapport à octobre 2018, en raison du sandre et surtout du cabillaud. Cela s'explique par l'adoption du règlement 2019/1248 de la Commission européenne relatif à des mesures d'urgence destinées gérer l'état des stocks de cabillaud de la Baltique orientale[2], qui prévoit notamment l'interdiction de la pêche ciblée du cabillaud dans les subdivisions CIEM 24, 25 et 26, jusqu'au 31 décembre 2019.

Figure 6. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN LITUANIE, OCTOBRE 2019**

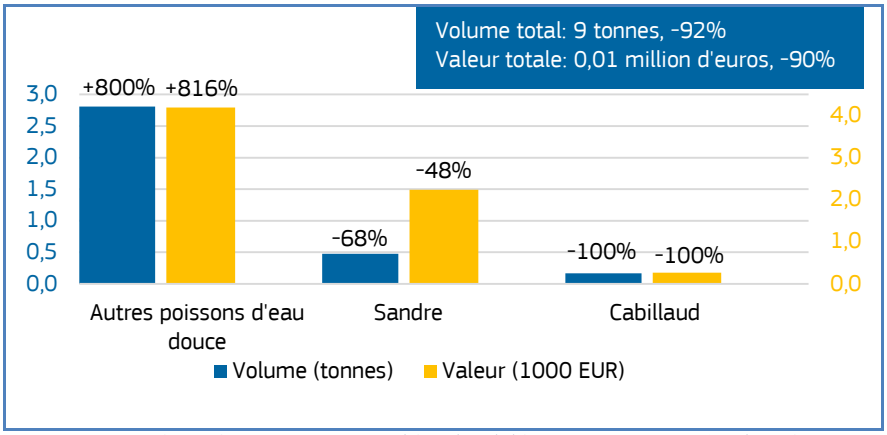

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).
**Agrégation EUMOFA pour les espèces (Métadonnées 2, Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies).*

[2] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32019R1248

Aux **Pays-Bas,** sur la période **janvier-octobre 2019,** les premières ventes ont baissé de 29% en valeur et de 28% en volume par rapport à la même période en 2018. Cette situation est principalement due à une diminution importante de l'approvisionnement de merlan bleu, de crevettes grises (*Crangon* spp.) et de hareng. En **octobre 2019,** la valeur des premières ventes a diminué par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la sole commune, des crevettes grises (*Crangon* spp.) et des petits pélagiques, notamment le maquereau et le chinchard d'Europe.

Figure 7. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AUX PAYS-BAS, OCTOBRE 2019**

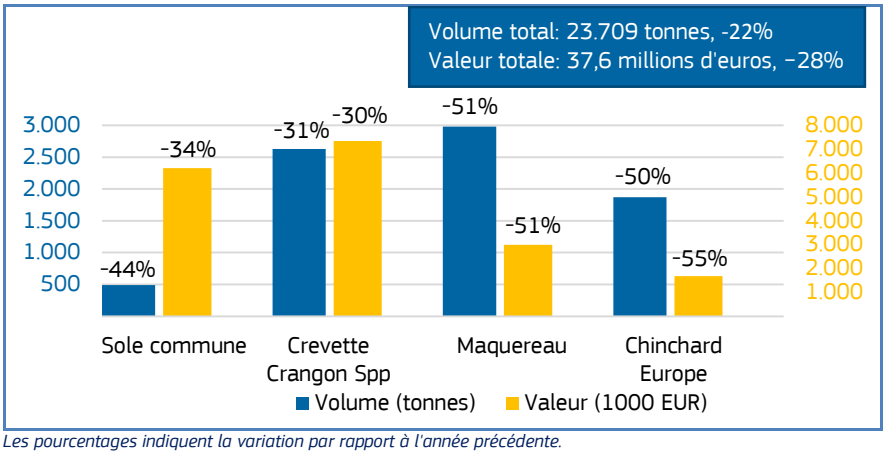

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Norvège,** sur la période **janvier-octobre 2019, les** premières ventes ont augmenté de 2% en valeur et diminué de 7% en volume par rapport à la même période en 2018. La valeur a légèrement augmenté en raison de la hausse des ventes de morue et de hareng, tandis que le volume a diminué en raison de divers petits pélagiques*. En **octobre 2019**, par rapport à octobre 2018, la valeur des premières ventes a diminué, tandis que le volume a légèrement augmenté. Les principales espèces à l'origine de la diminution de la valeur étaient le cabillaud, le maquereau, le flétan du Groenland, l'églefin et la crevette d'eau froide, tandis que l'augmentation du volume était le résultat d'un approvisionnement en hareng nettement plus élevé.

Figure 8. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN NORVÈGE, OCTOBRE 2019**

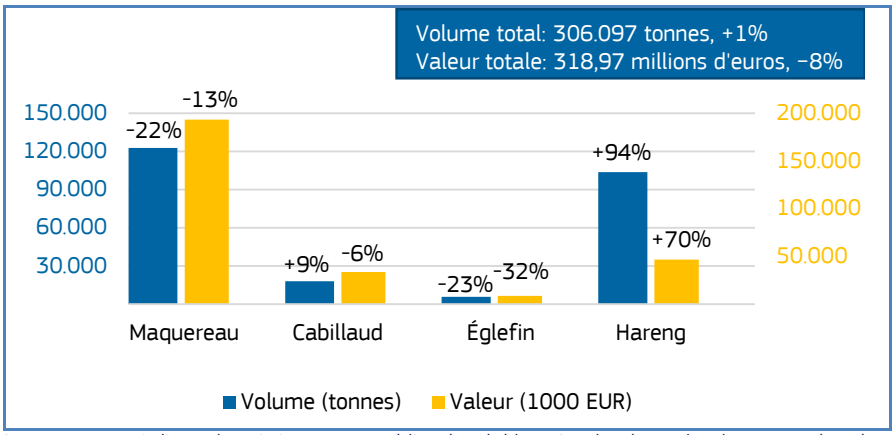

*Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente. Les données sur le volume sont présentées en équivalent de poids vif (EPL). Les prix sont indiqués en EUR/kg de poids vif. *Agrégation EUMOFA pour les espèces (Métadonnées 2, Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies).*

En **Pologne,** sur la période **janvier-octobre 2019**, les premières ventes ont diminué de 3% en valeur (principalement en raison des ventes de truite), alors qu'elles ont augmenté de 10 % en volume (en raison des ventes de sprat et de flet européen), par rapport à la même période en 2018. En **octobre 2019** par rapport à octobre 2018, la valeur des premières ventes a diminué en raison d'une réduction de l'approvisionnement en cabillaud à la suite du règlement 2019/1248 de la Commission relatif à des mesures d'urgence concernant les stocks de cabillaud de la Baltique orientale, tandis que les volumes ont augmenté grâce à des captures élevées de sprat, de hareng et de flet européen.

Figure 9. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN POLOGNE, OCTOBRE 2019**

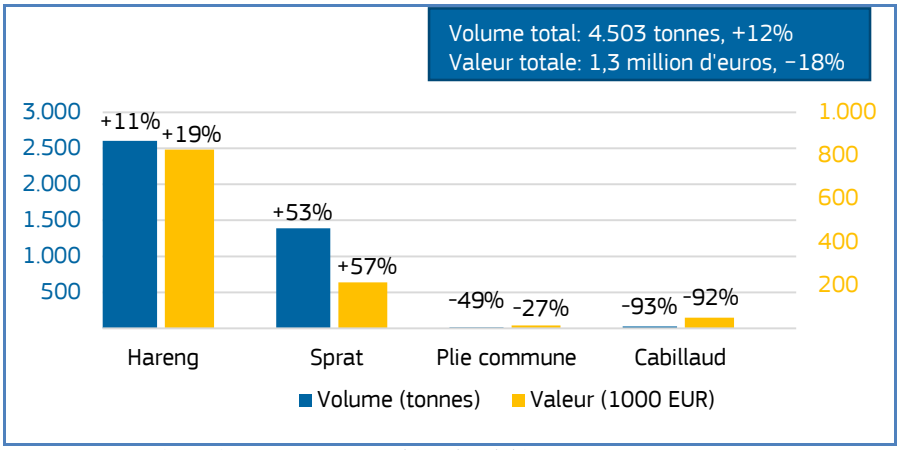

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Au **Portugal,** sur la période **janvier-octobre 2019**, les premières ventes ont augmenté de 6% en valeur et de 10 % en volume par rapport à la même période en 2018. Ces hausses sont principalement liées aux ventes de chinchard, d'anchois et de maquereau de l'Atlantique. En **octobre 2019** par rapport à octobre 2018, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté, principalement en raison du maquereau, mais aussi de la sardine, de l'anchois, de l'espadon et du sabre. L'augmentation des ventes de maquereau est attribuable à une amélioration de l'état des stocks, qui a entraîné une hausse des quotas, ainsi qu'à un manque de sardine pour laquelle le maquereau est utilisé comme produit de substitution. La sardine est généralement un produit populaire sur les marchés portugais et espagnol.

Figure 10. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES AU PORTUGAL, OCTOBRE 2019**

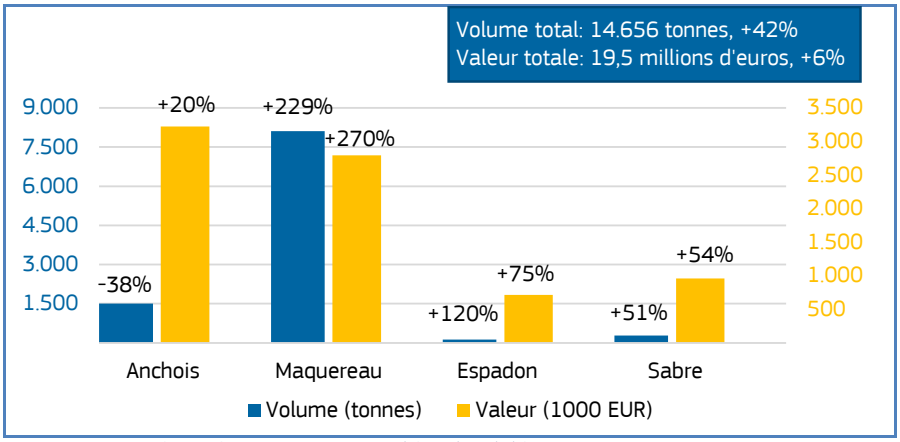

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Espagne,** sur la période **janvier-octobre 2019**, les premières ventes ont augmenté en valeur de 3% grâce à l'anchois, la crevette rose du large et le germon, alors que les volumes sont restés stables par rapport à la même période en 2018. En **octobre 2019**, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué par rapport au même mois en 2018, principalement en raison de l'espadon, du merlu, du maquereau et du thon obèse.

Figure 11. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN ESPAGNE, OCTOBRE 2019**

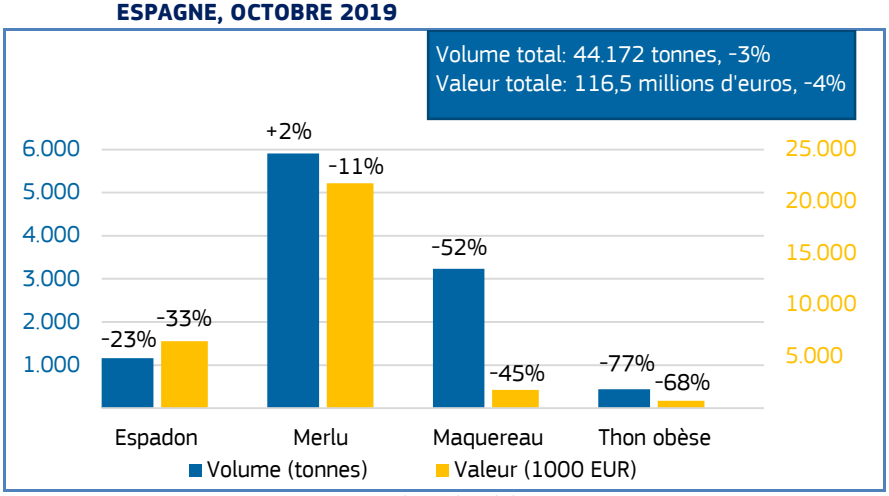

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Suède,** sur la période **janvier-octobre 2019,** les premières ventes ont baissé en valeur (-53%) et en volume (-45%) par rapport à la même période en 2018, principalement en raison du hareng, des crevettes d'eau froide et du sprat. En **octobre 2019,** la valeur et le volume des premières ventes ont diminué de plus de moitié par rapport à octobre 2018, les baisses les plus marquées ayant été observées pour le hareng, le sprat, le cabillaud et les crevettes d'eau froide. Le prix moyen du cabillaud a augmenté de 61% (atteignant 2,98 EUR/kg). De janvier à octobre 2019, environ 23% de tout le sprat vendu a été fourni par la flotte suédoise, tandis que le reste a été importé. Une réduction considérable des importations de sprat en octobre 2019 a entraîné une augmentation du prix moyen (+55%) par rapport à août 2019 ainsi qu'une diminution des premières ventes. Quant au hareng, en comparant 2019 à 2018, les quotas ont été réduits d'environ 25%. Outre la baisse de la demande, cette situation a affecté les fournisseurs suédois et étrangers. Par conséquent, d'importantes baisses de valeur et de volume ont été enregistrées en octobre 2019 par rapport à octobre 2018.

Figure 12. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALES ESPÈCES COMMERCIALES EN SUÈDE, OCTOBRE 2019**

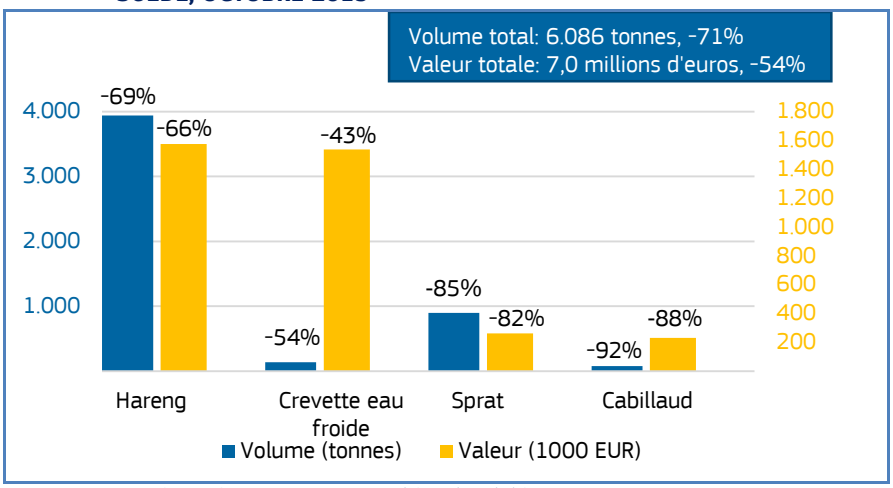

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Au **Royaume-Uni**, sur la période **janvier-octobre 2019,** la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de 26% et de 14%, respectivement, par rapport à la même période en 2018. Les augmentations étaient principalement dues au à la langoustine, au crabe, à l'églefin et au lieu noir. En **octobre 2019**, la valeur des premières ventes est restée stable, alors que le volume a augmenté de 19% par rapport à octobre 2018. Les principales espèces vendues sont le maquereau, la langoustine, le crabe et l'églefin. Parmi ceux-ci, le maquereau (+19%) et la langoustine (+73%) ont enregistré les augmentations en volume les plus importantes.

Figure 13. **PREMIÈRES VENTES DES PRINCIPALE ESPÈCES COMMERCIALES AU ROYAUME-UNI, OCTOBRE 2019**

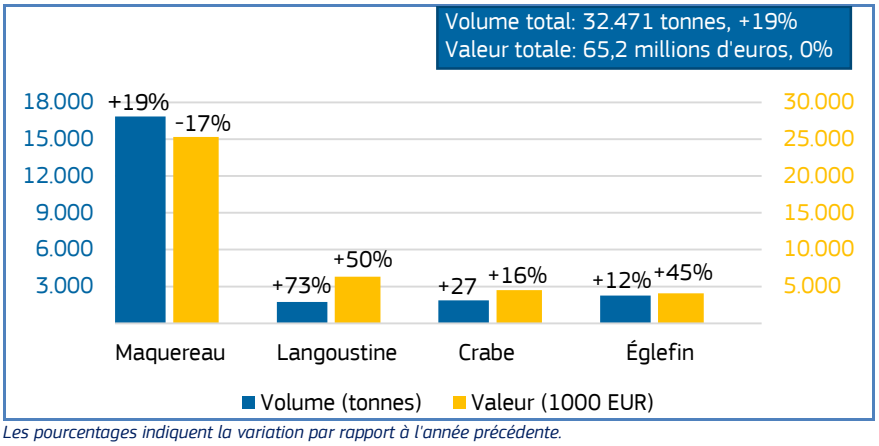

Les pourcentages indiquent la variation par rapport à l'année précédente.
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

1.4. Comparaison des prix en première vente pour certaines espèces dans certains pays

Figure 14. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DU MAQUEREAU AU DANEMARK, AUX PAYS-BAS ET AU ROYAUME-UNI**

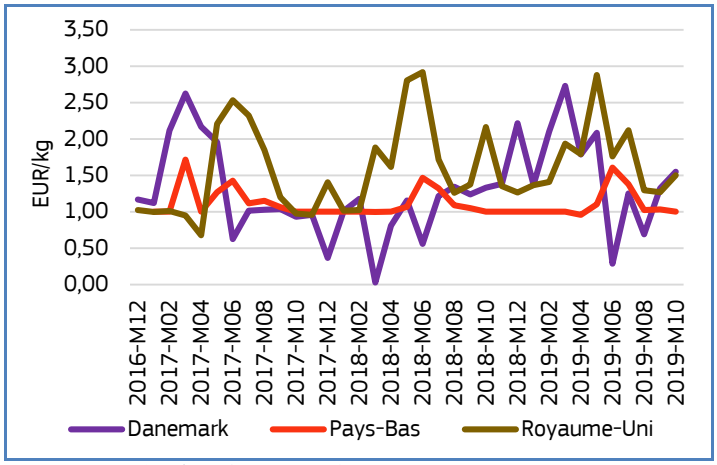

Source : EUMOFA (mis à jour le 12.12.2019).

Les premières ventes de **maquereau** ont lieu dans de nombreux pays européens, notamment au **Danemark**, aux **Pays-Bas** et **au Royaume-Uni**. Les prix moyens en octobre 2019 ont atteint 1,55 EUR/kg au Danemark (17% de plus qu'en septembre 2019 et octobre 2018), 1,00 EUR/kg aux Pays-Bas (3 % de moins que le mois précédent et inchangé par rapport au mois d'octobre de l'année précédente) et 1,50 EUR/kg au Royaume-Uni (19 % de plus que le mois précédent, mais une baisse significative, -31% par rapport à l'année précédente). La pêche est saisonnière dans tous les pays et l'approvisionnement atteint son maximum en octobre-novembre. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les ventes atteignent également un sommet en janvier-février. En 2019, les prix du maquereau aux Pays-Bas sont restés stables, tandis qu'au Danemark et au Royaume-Uni, la tendance était à la baisse.

Figure 15. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DE CREVETTE ROSE DU LARGE EN ITALIE, AU PORTUGAL ET EN ESPAGNE**

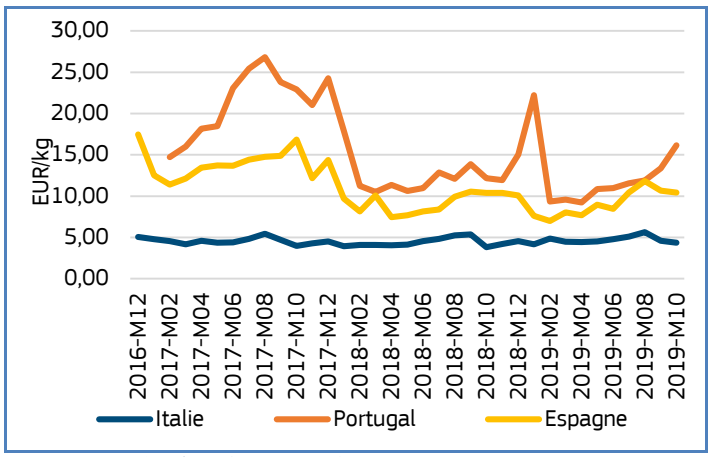

Source : EUMOFA (mis à jour le 12.12.2019).

Les premières ventes de **crevettes roses du large** dans l'UE ont lieu principalement en **Italie,** ainsi qu'au **Portugal** et en **Espagne**. En octobre 2019, les prix moyens étaient : 4,37 EUR/kg en Italie (5% de moins qu'en septembre 2019, mais 14 % de plus qu'en octobre 2018) ; 16,14 EUR/kg au Portugal (soit une augmentation par rapport au mois précédent et à l'année précédente, respectivement de 21% et de 33%) ; et 10,41 EUR/kg en Espagne (soit 2% de moins qu'en septembre 2019 et inchangé par rapport à octobre 2018). Les prix sont stables en Italie, tandis qu'ils fluctuent considérablement en Espagne et surtout au Portugal, qui affichent également une tendance à la baisse. Les premières ventes sont saisonnières sur les trois marchés, avec des pics entre mars et juin.

Figure 16. **PRIX EN PREMIÈRE VENTE DU BAR EN FRANCE, EN ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI**

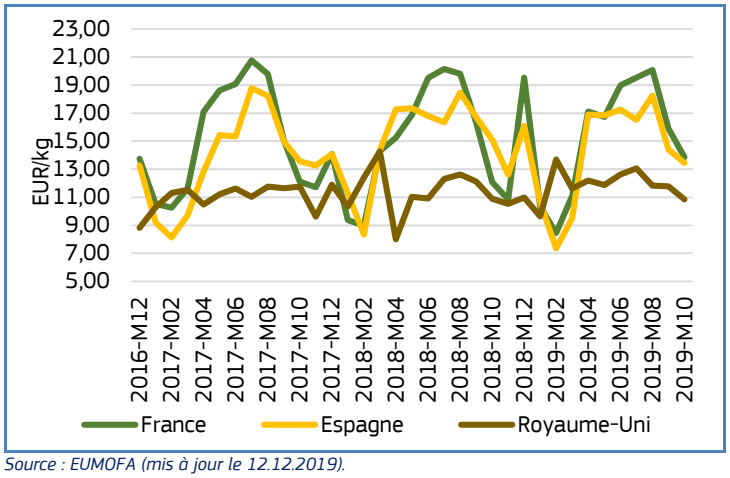

Source : EUMOFA (mis à jour le 12.12.2019).

Les premières ventes de **bar** ont lieu dans de nombreux pays européens, notamment en **France,** et dans une moindre mesure en **Espagne** et au **Royaume-Uni**. En octobre 2019, les prix moyens étaient : 13,85 EUR/kg en France (soit en baisse par rapport au mois précédent mais en hausse par rapport à l'année précédente : -13% et +15%, respectivement) ; 13,46 EUR/kg en Espagne (soit en baisse par rapport à septembre 2019 et octobre 2018 : -7% et -11%, respectivement) ; et 10,85 EUR/kg au Royaume-Uni (en baisse de 8% par rapport au mois précédent et inchangé par rapport à l'année précédente). Les prix ont affiché une tendance à la hausse sur les trois marchés. Si les prix convergent en France et en Espagne, ils sont plus bas au Royaume-Uni, malgré un approvisionnement limité. Les volumes vendus sur les marchés de première vente sont saisonniers. Au Royaume-Uni, les ventes atteignent leur maximum en août, en Espagne en février et en France en décembre-février.

1.5. Groupe de marchandises du mois : Céphalopodes

Le groupe de produits **"céphalopodes" (GC**[3]) s'est classé 7e en valeur et 8e en volume parmi les 10 GP vendus au stade de la première vente en octobre 2019[4]. Les premières ventes de ces espèces ont atteint 23,9 millions d'euros et 4.625 tonnes, soit en baisse de 17% en valeur et 6% en volume par rapport à octobre 2018. Au cours des 36 derniers mois, la valeur la plus élevée des premières ventes de céphalopodes a été enregistrée en novembre 2016, avec 45,5 millions d'euros.

Les " céphalopodes " comprennent quatre espèces commerciales principales (PEC) : seiches, pieuvres, calmars et autres céphalopodes[5].

Au niveau du Système d'enregistrement et de déclaration électroniques (ERS), la seiche commune (23%) et le calmar européen (10%) représentaient ensemble 33% de la valeur totale déclarée des premières ventes de ce groupe de produits en octobre 2019.

Figure 17. **COMPARAISON DES VALEURS DES PREMIÈRES VENTES AU NIVEAU DES GP, DES PEC ET DES ERS POUR LES PAYS DÉCLARANTS*.**

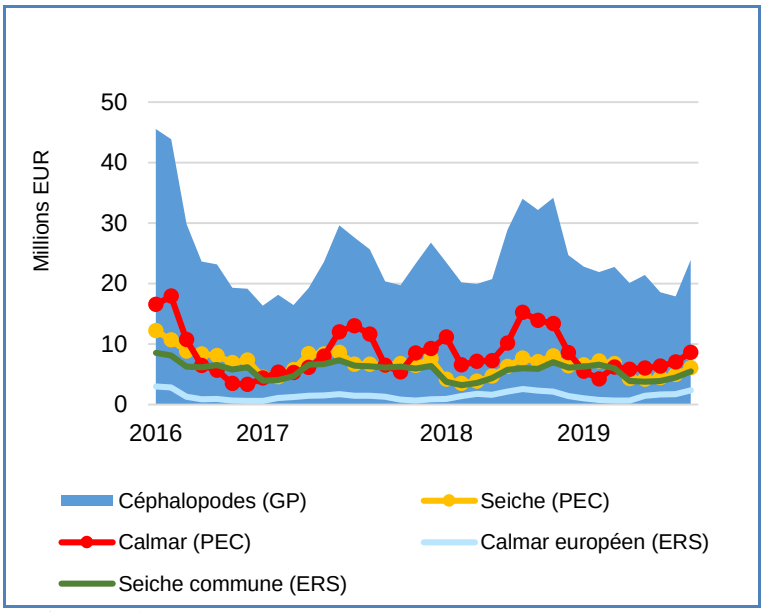

**Norvège exclue des analyses.*
Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

1.6. Zoom sur la seiche commune

La seiche commune (*Sepia officinalis*) est une espèce migratrice à courte durée de vie qui appartient à l'ordre des Sepiida. Elle est distribuée le long des côtes sud et ouest de l'Atlantique Nord-Est, et en Méditerranée, y compris dans la mer Adriatique. Elle vit sur des fonds marins sablonneux et vaseux et préfère les eaux côtières modérément chaudes et peu profondes. L'espèce se nourrit de petits mollusques, de crabes et de crevettes. Le frai a lieu tout au long de l'année dans des eaux peu profondes, principalement à des températures de 13-15°C (entre avril et juillet en Méditerranée). Elle ne se reproduit qu'une fois au cours de sa vie, vers l'âge de 2 ans, et la durée de vie moyenne est de 1 à 2 ans. La seiche commune est la ressource en céphalopodes la plus abondante dans l'Atlantique Nord-Est. L'espèce est généralement capturée au moyen de chaluts comme espèce cible et comme prise accessoire dans les pêcheries démersales. La pêche artisanale utilise une plus grande variété de types d'engins très sélectifs, tels que les harpons, les casiers et les nasses, souvent combinés à l'utilisation de la lumière[6].

Dans l'UE, la plus petite catégorie de seiches peut être commercialisée, soit 0,1 à 0,3 kg[7]. En France, une autorisation spécifique est nécessaire pour le chalutage des seiches dans un rayon de 3 milles marins de la côte, bien qu'une dérogation permette aux pêcheurs de cibler les juvéniles pendant deux semaines à la fin de l'été. De plus, un maillage minimum de 80 mm ou 100 mm est spécifié selon le métier[8]. En Espagne, une ordonnance sur la pêche (décret régional 424/199[9]) fixe la taille minimale de

[3] Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies
[4] Le tableau 1.2 de l'annexe contient d'autres données sur les groupes de produits.
[5] *Agrégation EUMOFA pour les espèces (Métadonnées 2, Annexe 3 : http://eumofa.eu/supply-balance-and-other-methodologies).
[6] http://seafish.org/media/Publications/SeafishSpeciesGuide_Cuttlefish_201401.pdf
[7] Règlement (CE) n° 2406/96 du Conseil **https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9e7930c8-61f9-4f8e-8b65-ccbcfeea30d5/language-en**
[8] LE CIEM. 2018, Rapport intérimaire du groupe de travail sur la pêche des céphalopodes et leur cycle biologique (WGCEPH), 6-9 juin 2017, Funchal, Madère, Portugal
[9] Décret régional 424/199 https://www.xunta.gal/dog/Publicados/1994/19940120/AnuncioEB2_es.html

débarquement à 8 cm pour la pêche artisanale et, de mai à juillet, la pêche est limitée à une zone de plus de 5 m de profondeur pour les bateaux de moins de 2,5 TJB. Des restrictions de taille et de poids similaires sont appliquées au Portugal[10].

La seiche commune est fréquemment commercialisée sous forme fraîche et congelée et constitue un produit alimentaire très populaire au Japon, en Corée du Sud, en Italie et en Espagne[11].

Pays sélectionnés

En **France,** sur la période janvier-octobre 2019, les premières ventes de seiche commune ont diminué de 13 % en valeur mais ont augmenté de 16 % en volume par rapport à la même période en 2018. Par rapport à la période janvier-octobre 2017, la valeur et le volume des premières ventes ont diminué respectivement de 25% et de 8%.

Parmi les espèces de céphalopodes vendues au stade de la première vente en octobre 2019, la seiche commune représentait 41% de la valeur totale des premières ventes et 54% du volume des premières ventes.

Les Sables-d'Olonne, La Cotinière et La Turballe dans le golfe de Gascogne, et Boulogne-sur-Mer en mer du Nord, sont les ports où les ventes ont été les plus importantes en janvier-octobre 2019.

Figure 18. **SEICHE COMMUNE : PREMIÈRES VENTES EN FRANCE**

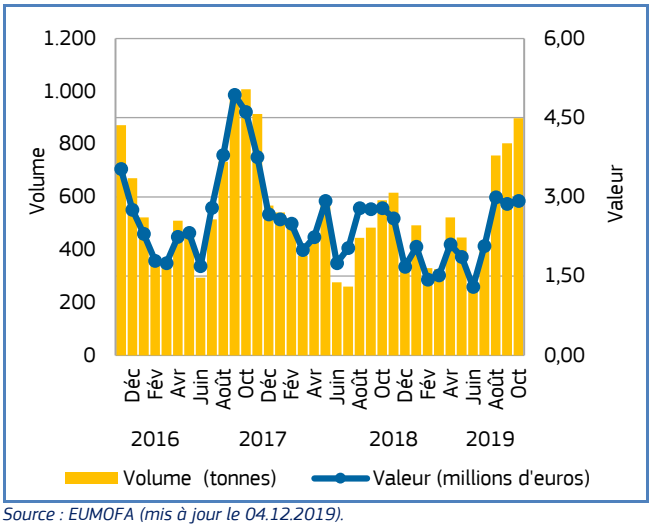

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Figure 19. **PREMIÈRES VENTES : COMPARAISON DES CÉPHALOPODES (ERS) EN FRANCE, EN VALEUR ET EN VOLUME, OCTOBRE 2019[12]**

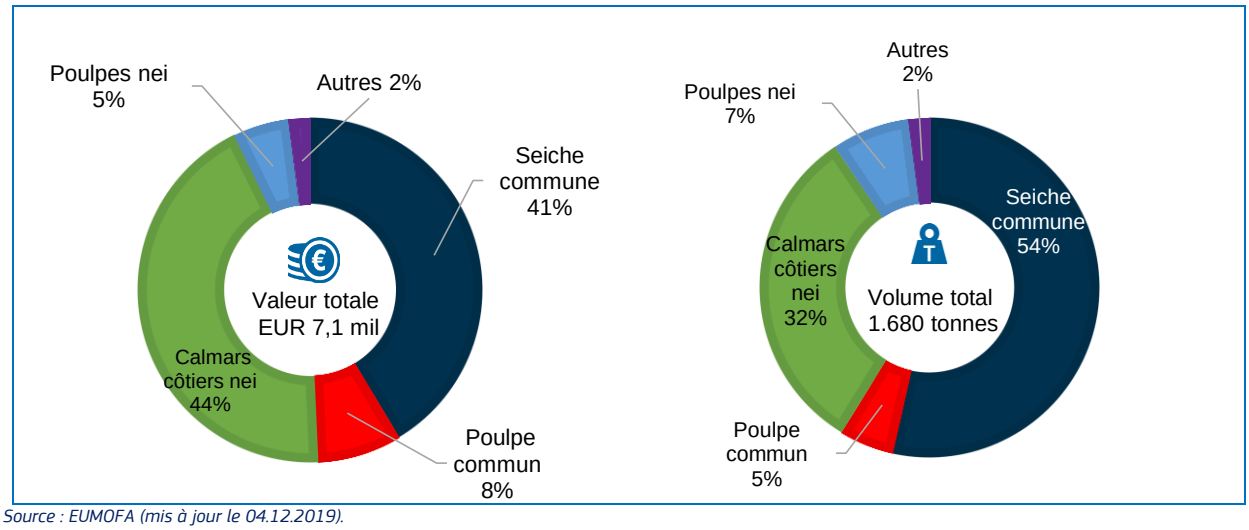

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

[10] https://www.marlin.ac.uk/species/detail/1098
[11] http://www.fao.org/fishery/species/2711/en
[12] Nei - non inclus ailleurs.

En **Italie,** sur la période janvier-octobre 2019, les premières ventes de seiche commune ont augmenté de 18% en valeur et de 28% en volume par rapport à janvier-octobre 2018. Par rapport à la même période en 2017, la valeur et le volume ont augmenté respectivement de 10% et 11%. Il est à noter que seulement 24% des débarquements de seiches ont été vendus au niveau de la première vente en 2017.

En général, la haute saison de pêche se situe en hiver (novembre-décembre) et au printemps (avril-mai), lorsque la seiche se déplace vers les eaux côtières peu profondes pour se reproduire. La basse saison de pêche se situe pendant l'été, lorsque la mer se réchauffe, et que la seiche se déplace généralement vers des eaux plus profondes.

Parmi les espèces de céphalopodes vendues en octobre 2019, la seiche commune représentait 29% de la valeur totale des premières ventes et 26 % du volume total des premières ventes.

Les ports de Chioggia, Cesenatico, Rimini et Ancône en mer Adriatique sont responsables de plus de 40% de la valeur totale des premières ventes qui ont eu lieu au cours de l'exercice de janvier à octobre 2019.

Figure 20. **SEICHE COMMUNE : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE**

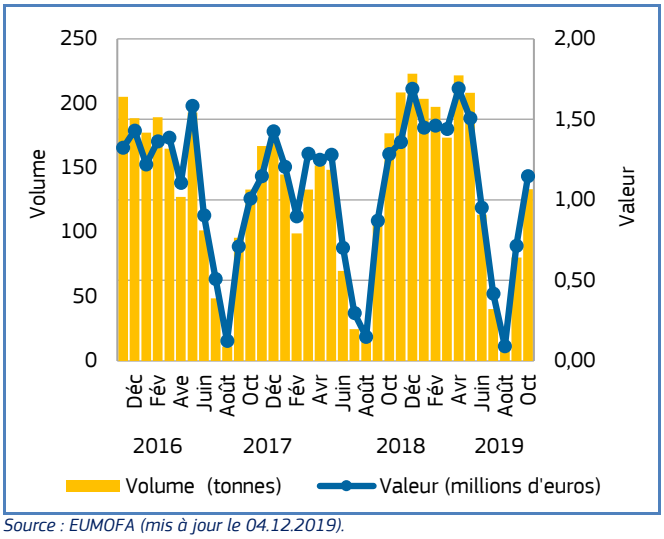

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Figure 21. **PREMIÈRES VENTES : COMPARAISON DES CÉPHALOPODES (ERS) EN ITALIE, EN VALEUR ET EN VOLUME, OCTOBRE 2019**

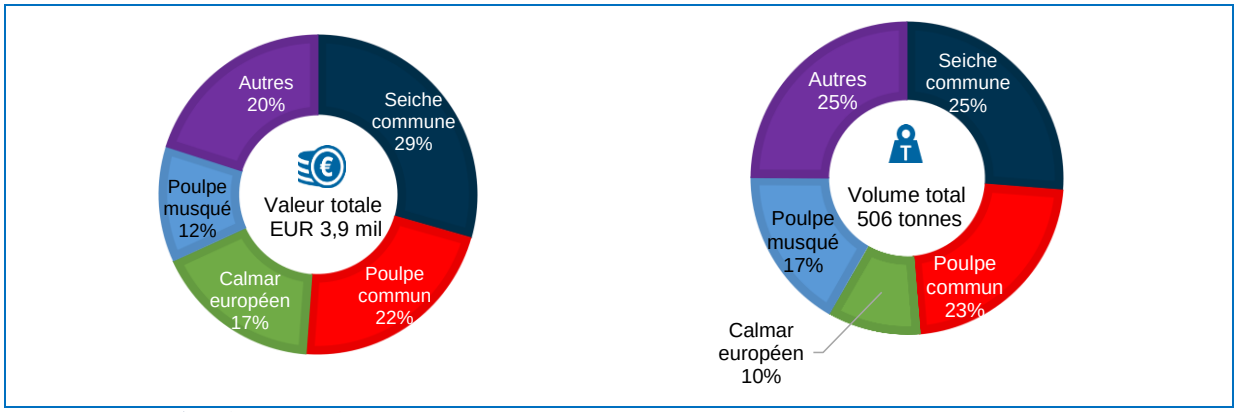

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Espagne,** sur la période janvier-octobre 2019, les premières ventes de seiche commune ont augmenté de 39% en valeur et de 52% en volume par rapport à la même période en 2018. Par rapport à la période janvier-octobre 2017, la valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de 22% et 23%, respectivement.

Parmi les espèces de céphalopodes vendues au stade de la première vente en octobre 2019, la seiche commune représentait 14% des premières ventes totales, tant en valeur qu'en volume

Isla Cristina, Sanlúcar de Barrameda et Cambados, dans le Golfe de Gascogne, sont les ports qui ont enregistré les plus grandes valeurs de première vente en janvier-octobre 2019.

Figure 22. **SEICHE COMMUNE : PREMIÈRES VENTES EN ESPAGNE**

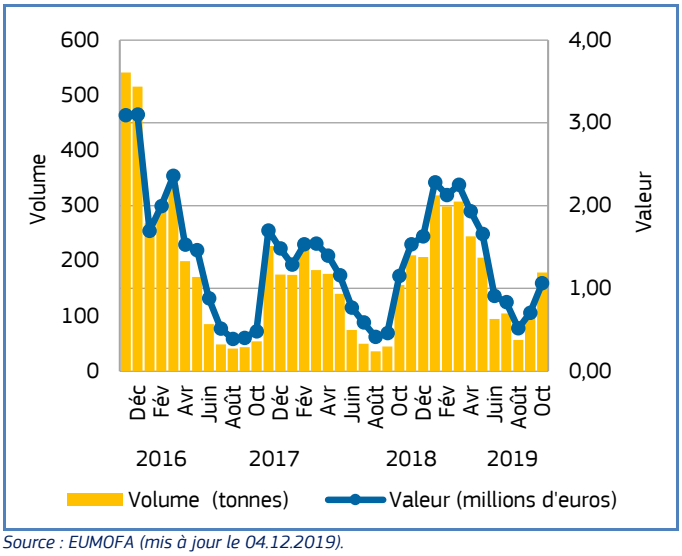

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Figure 23. **PREMIÈRES VENTES : COMPARAISON DES CÉPHALOPODES (ERS) EN ESPAGNE, EN VALEUR ET EN VOLUME, OCTOBRE 2019**

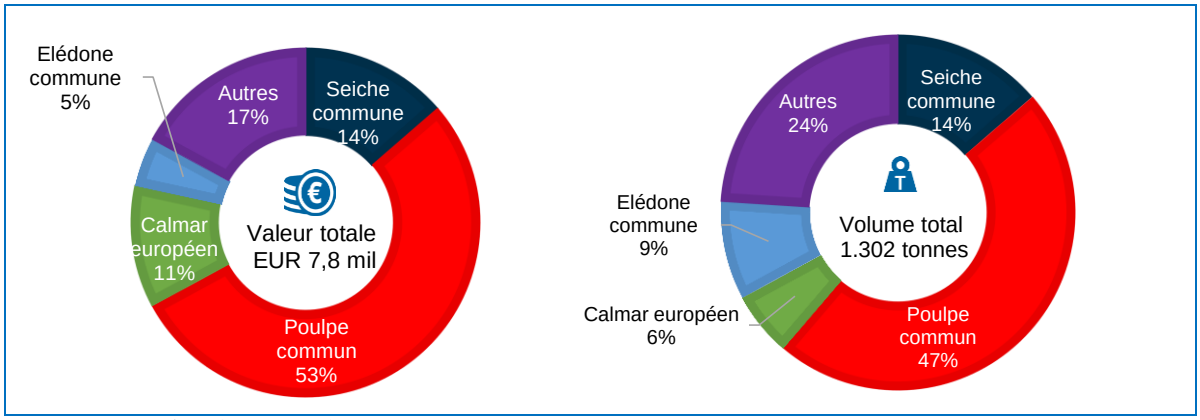

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Tendance des prix

Figure 24. **SEICHE COMMUNE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

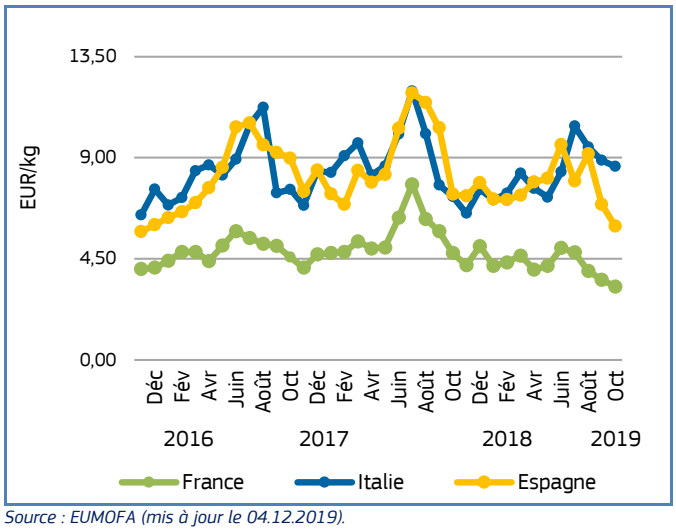

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Sur la période observée de 36 mois (novembre 2016-octobre 2019), le prix moyen en première vente de la seiche commune en Italie (8,42 EUR/kg), était de 75% plus élevé que le prix en France (4,81 EUR/kg) et de 3% plus élevé que le prix en Espagne (8,20 EUR/kg).

En **France,** en octobre 2019, le prix moyen de la seiche commune à la première vente (3,26 EUR/kg) a baissé de 32% par rapport à octobre 2018, et de 29% par rapport au même mois de 2017. Au cours des 36 derniers mois, le prix le plus bas a été enregistré en octobre 2019 (à 3,26 EUR/kg pour 898 tonnes), tandis que le prix le plus élevé (7,82 EUR/kg pour 260 tonnes) a été enregistré en juillet 2018, lorsque l'approvisionnement est généralement le plus faible.

En **Italie**, le prix moyen de la seiche commune était de 8,61 EUR/kg en octobre 2019, soit 18% de plus que le prix d'octobre 2018 et 14% de plus que le prix d'octobre 2017. Les prix ont atteint un sommet en juillet 2018, lorsque 25 tonnes ont été vendues au prix moyen de 11,97 EUR/kg. Le prix le plus bas a été enregistré en novembre 2016, à 6,46 EUR/kg pour 205 tonnes.

En **Espagne,** en octobre 2019, le prix moyen en première vente de la seiche commune (5,95 EUR/kg) a diminué de 19% par rapport à octobre 2018, et de 34% par rapport au même mois de 2017. Le prix le plus bas de la période observée a été enregistré en novembre 2016, à 5,72 EUR/kg pour 541 tonnes, tandis que le prix le plus élevé, à 11,87 EUR/kg pour 50 tonnes, a été observé en juillet 2018.

1.7. Zoom sur le calmar européen

Le calmar européen ou calmar commun (*Loligo vulgaris*) appartient à la famille des Loliginidae. Il vit dans les eaux côtières de toute la mer Méditerranée et dans l'océan Atlantique oriental, de la mer du Nord au golfe de Guinée. L'espèce vit dans des eaux de 50 à 100 m de profondeur, mais se déplace vers des eaux moins profondes pour frayer. Ils deviennent sexuellement matures dès la première année et leur durée de vie est d'environ un an pendant lequel ils peuvent atteindre une taille de 60 cm et un poids de plus de 2 kg. En Méditerranée occidentale, le calmar européen fraie toute l'année, avec des pics en mars et avril. Ils se nourrissent de poissons osseux, d'autres céphalopodes, de vers et de crustacés[13]. Les calmars européens ont une croissance rapide et meurent tôt, la croissance, la migration et le frai étant fortement corrélés à la température de l'eau. Cela signifie que l'abondance du calmar peut varier considérablement dans le temps[14].

[13] https://www.sealifebase.ca/summary/Loligo-vulgaris.html
[14] http://safinacenter.org/documents/2012/03/squid-european-veined-full-species-report.pdf/

En Atlantique et en Méditerranée, l'espèce est exploitée par les pêcheries commerciales, et est également capturée comme capture accessoire dans les pêcheries ciblant diverses espèces de poissons. Les chaluts de fond sont l'un des principaux types d'engins utilisés pour capturer le calmar européen. Il est également capturé à l'aide de sennes de plage, de filets maillants et de trémails. En Méditerranée, près des côtes où l'espèce se concentre en automne et en hiver pour le frai, les petits pêcheurs artisanaux et récréatifs ciblent généralement l'espèce à l'aide de turluttes[15].

Il n'existe pas de gestion européenne spécifique du calmar au niveau de l'UE, à l'exception d'une mesure technique qui fixe le maillage minimal à 40 mm pour la pêche directe du calmar[16].

Pays sélectionnés

En **Italie,** sur la période janvier-octobre 2019, les premières ventes de calmar européen ont augmenté de 13% en valeur et de 14% en volume par rapport à la même période en 2018. Par rapport à janvier-octobre 2017, la valeur et le volume des premières ventes avaient légèrement augmenté de 2% et 5% respectivement.

Parmi les espèces de céphalopodes vendues en octobre 2019, le calmar européen représente 17 % de la valeur totale des premières ventes et 10 % du volume (cf. figure 21).

Lampedusa, Chioggia, Cagliari, Anzio, Terracina et Ancône en Méditerranée sont les ports de pêche responsables de plus de 40% de la valeur des premières ventes de janvier à octobre 2019.

Figure 25. **CALMAR EUROPÉEN : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE**

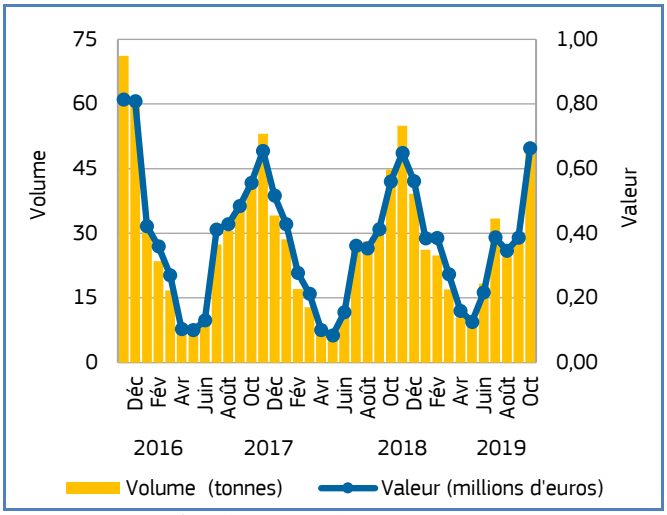

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Au **Portugal,** sur la période janvier-octobre 2019, les premières ventes de calmar européen ont diminué de 18% en valeur et de 11% en volume par rapport à la même période en 2018. Par rapport à janvier-octobre 2017, la valeur et le volume des premières ventes ont plus que doublé, avec des augmentations de 123% en valeur et de 176% en volume, respectivement.

Parmi les espèces de céphalopodes vendues en octobre 2019, les calmars européens représentaient 19% de la valeur totale des premières ventes et 16% du volume.

Aveiro, Nazaré et Figueira da Foz sont les ports de pêche où 76% de la valeur des premières ventes ont été enregistrées de janvier à octobre 2019.

Figure 26. **CALMAR EUROPÉEN : PREMIÈRES VENTES AU PORTUGAL**

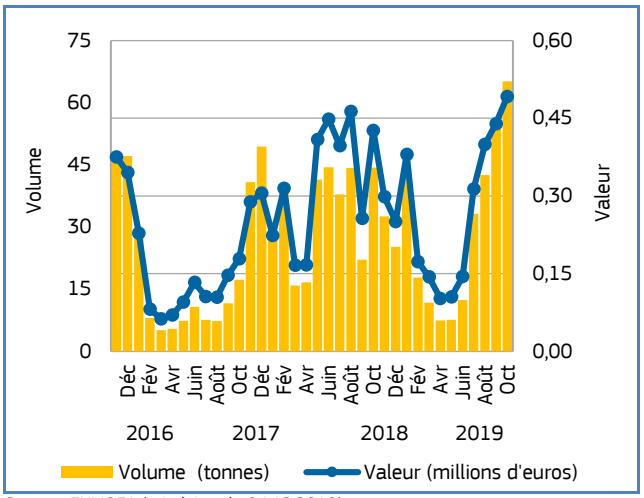

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

[15] https://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Cooperative%20Research%20Report%20(CRR)/CRR303.pdf
[16] RÈGLEMENT (UE) 2019/1241 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R1241rom=EN

Figure 27. **PREMIÈRES VENTES : COMPARAISON DES CÉPHALOPODES (ERS) AU PORTUGAL, EN VALEUR ET EN VOLUME, OCTOBRE 2019**

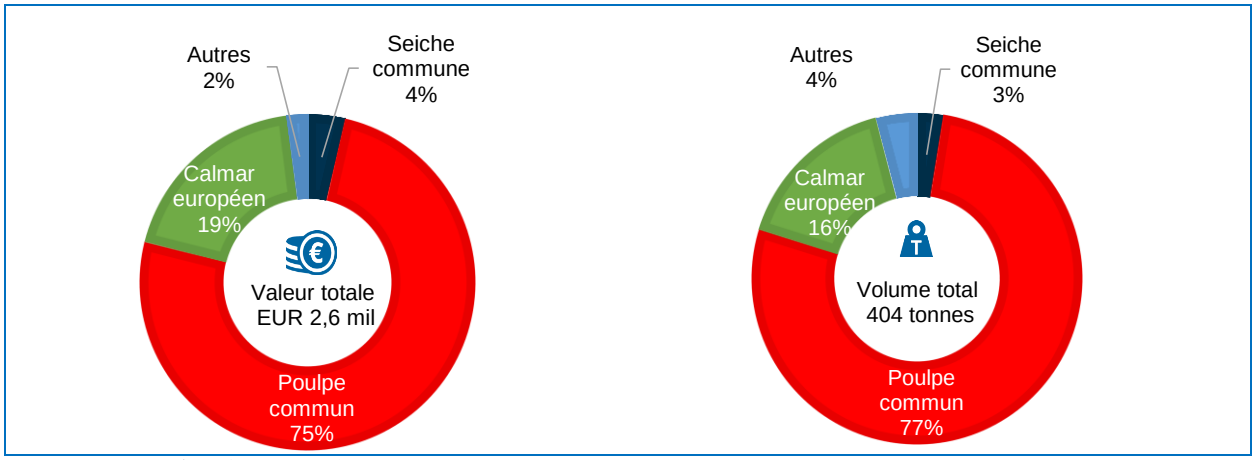

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

En **Espagne,** sur la période janvier-octobre 2019, les premières ventes de calmar européen ont augmenté de 15% en valeur et de 13% en volume par rapport à janvier-octobre 2018. Par rapport à la même période en 2017, la valeur des premières ventes a augmenté de 31%, tandis que le volume a augmenté de 40%.

Parmi les espèces de céphalopodes vendues en octobre 2019, le calmar européen représente 11% de la valeur totale des premières ventes et 6% du volume (cf. figure 23).

Palma de Majorque, Vigo et Pasajes ont été les ports de pêche qui ont connu les premières ventes les plus importantes au cours des 10 premiers mois de 2019.

Figure 28. **CALMAR EUROPÉEN : PREMIÈRES VENTES EN ESPAGNE**

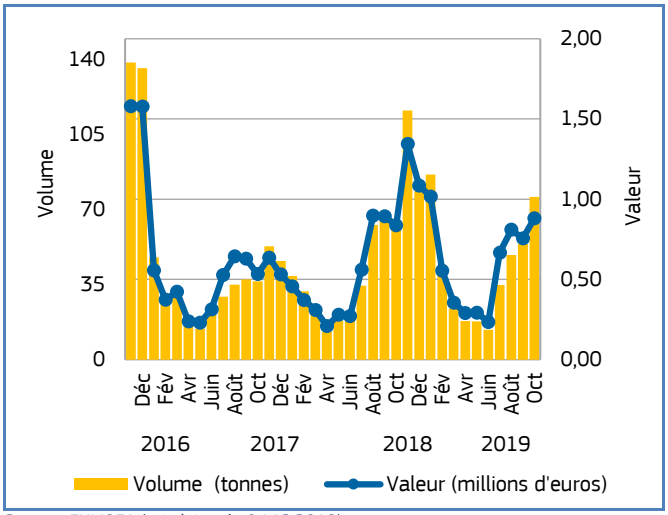

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

Tendances des prix

Au cours des 36 derniers mois (novembre 2016-octobre 2019), le prix moyen du calmar européen le plus élevé parmi les pays sélectionnés a été enregistré en Espagne (14,24 EUR/kg), soit 2% de plus qu'en Italie (14,00 EUR/kg) et 38% de plus que le prix moyen au Portugal (10,29 EUR/kg).

En **Italie,** en octobre 2019, le prix à 13,65 EUR/kg était de 9% supérieur à celui d'octobre 2018 et de 2% supérieur à celui d'octobre 2017. Le prix le plus élevé a été observé en mars 2018, à 16,60 EUR/kg pour 13 tonnes, tandis que le prix le plus bas a été enregistré en novembre 2016, à 11,43 EUR/kg pour 71 tonnes. La saison de pointe pour la pêche européenne du calmar se situe en novembre-décembre, lorsque la température de la mer se refroidit et que le calmar se déplace vers des eaux peu profondes.

Au **Portugal,** en octobre 2019, le prix moyen du calmar européen était de 7,55 EUR/kg, soit une baisse de 22% par rapport à octobre 2018, et une baisse encore plus importante de 27% par rapport à octobre 2017. Le prix le plus élevé a été enregistré en août 2017, à 14,21 EUR/kg pour 7 tonnes, tandis que le prix le plus bas a été enregistré en décembre 2017, à 6,18 EUR/kg pour 49 tonnes. Au cours de la période observée, le prix a fluctué en fonction de l'approvisionnement.

En **Espagne**, le prix moyen du calmar européen en octobre 2019 était de 11,58 EUR/kg, soit 11% de moins que le prix d'octobre 2018 et 21% de moins que le prix d'octobre 2017. Au cours des 36 derniers mois, les prix en première vente ont été les plus élevés en été lorsque l'approvisionnement en calmar est faible, avec un pic en juillet 2019 à 19,15 EUR/kg pour 35 tonnes. Le prix le plus bas, à 11,38 EUR/kg pour 139 tonnes vendues, a été observé en novembre 2016, lorsque la pêche au calmar est à son maximum.

Figure 29. **CALMAR EUROPÉEN : PRIX EN PREMIÈRE VENTE DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS**

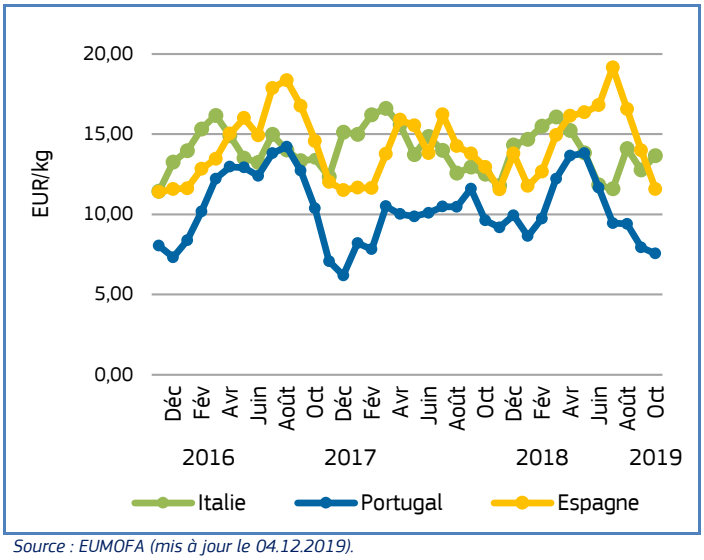

Source : EUMOFA (mis à jour le 04.12.2019).

2. Importations extra-UE

Chaque mois, les prix hebdomadaires des importations extra-UE (valeurs moyennes par semaine, en euros par kg) sont examinés pour neuf espèces. Chaque mois, les trois espèces les plus pertinentes en termes de valeur et de volume sont examinées : le saumon atlantique entier frais de Norvège, les filets de lieu d'Alaska congelés de Chine et les crevettes tropicales congelées (genre Penaeus*) d'Équateur. Les six autres espèces changent chaque mois : trois d'entre elles appartiennent au groupe de produits du mois (dans ce numéro, les céphalopodes). Ce mois-ci, les espèces de produits présentées sont la seiche fraîche ou réfrigérée de Tunisie, le poulpe congelé du Maroc et le calmar congelé des îles Malouines. Les trois autres espèces sont choisies au hasard et, ce mois-ci, comprennent les crevettes préparées du Vietnam, le hareng congelé de Norvège, et les merlus du Cap et des eaux profondes congelés de Namibie.*

Le prix **du saumon atlantique entier frais** (*Salmo salar*, code NC 03021400) importé de **Norvège** a atteint 6,07 EUR/kg au cours de la **semaine 47** (débutant le 18 novembre). Il a augmenté de 13% par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (5,36 EUR/kg) et de 9% par rapport à l'année précédente (5,59 EUR/kg). Le prix du saumon atlantique frais et entier était de 6% supérieur à celui de la semaine 46 précédente, ce qui correspond à une baisse de volume de 2%. Les importations de la semaine 47 ont totalisé 14.188 tonnes, soit une légère baisse (-1%) par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes et une diminution de 6% par rapport à l'année précédente.

Figure 30. **PRIX À L'IMPORTATION DU SAUMON ATLANTIQUE, FRAIS ET ENTIER EN PROVENANCE DE NORVÈGE**

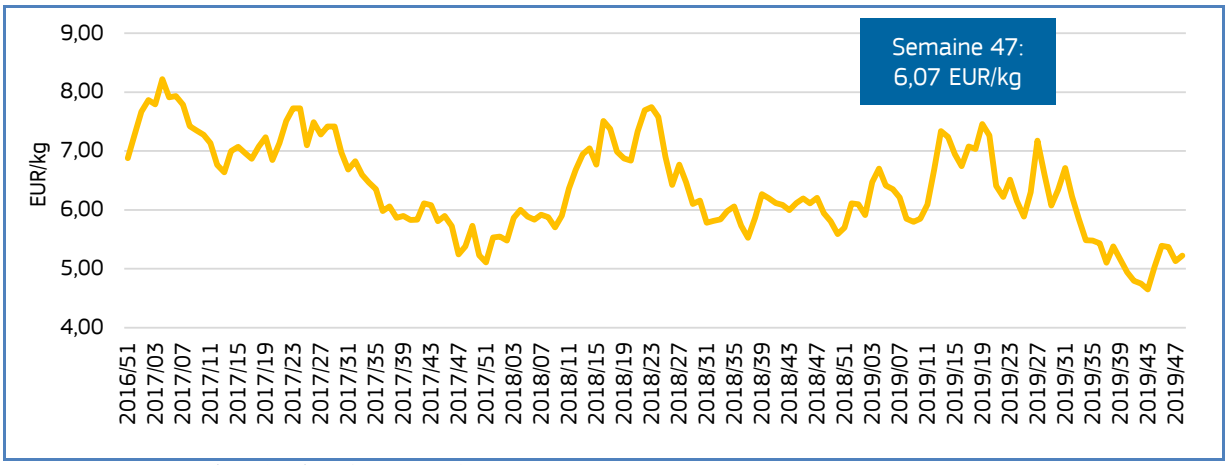

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Pour les **filets congelés** de **lieu d'Alaska** (*Theragra chalcogramma*, code NC 03047500) importés de **Chine,** le prix de la **semaine 47** était de 2,92 EUR/kg, soit 4% de plus que la moyenne des quatre semaines précédentes (2,82 EUR/kg) et 23% de plus que la même semaine en 2018 (2,38 EUR/kg). Le volume a totalisé 2.754 tonnes, ce qui est inférieur à la moyenne des quatre semaines précédentes, et inférieur à la même semaine en 2018 (-18% et -16%, respectivement). Le prix a montré une tendance à la hausse au cours des deux dernières années.

Figure 31. **PRIX À L'IMPORTATION DU LIEU D'ALASKA, FILETS CONGÉLÉS DE CHINE**

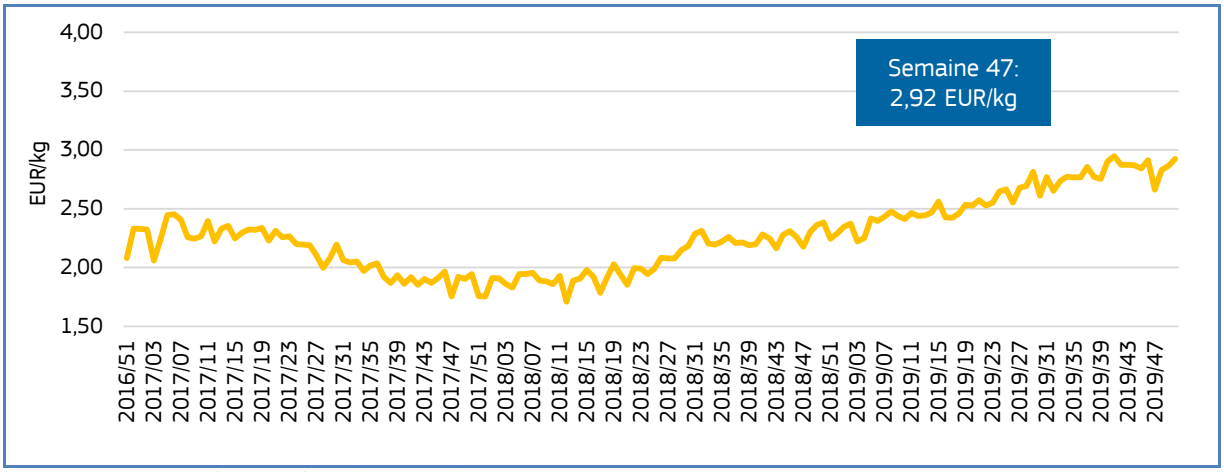

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Le prix des **crevettes tropicales congelées** (genre *Penaeus*, code NC 03061792) d'**Équateur** a été de 5,82 EUR/kg au cours de la **semaine 47**, soit 2% de moins que la moyenne des quatre semaines précédentes (5,97 EUR/kg) et pratiquement inchangé par rapport à la même semaine en 2018 (5,80 EUR/kg). Le volume de la semaine 47 (2.157 tonnes) était de 1% inférieur à la moyenne des quatre semaines précédentes, mais nettement inférieur (-35%) à celui de la même semaine en 2018. Ce produit a connu cette année de fortes fluctuations de l'offre et, en même temps, son prix a augmenté.

Figure 32. **PRIX À L'IMPORTATION DES CREVETTES TROPICALES CONGELÉES D'ÉQUATEUR**

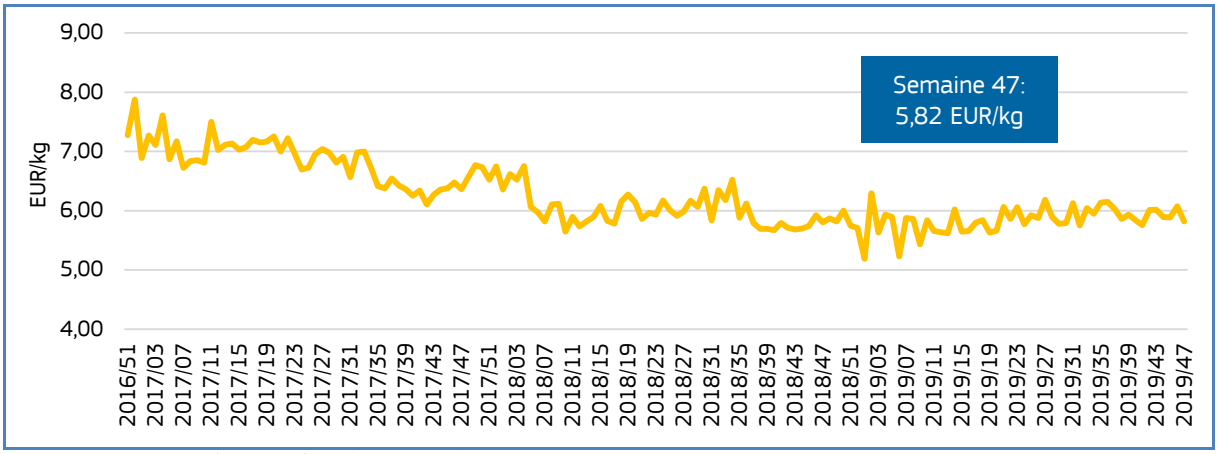

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Figure 33. **PRIX À L'IMPORTATION DES SEICHES VIVANTES, FRAICHES OU RÉFRIGÉRÉES DE TUNISIE**

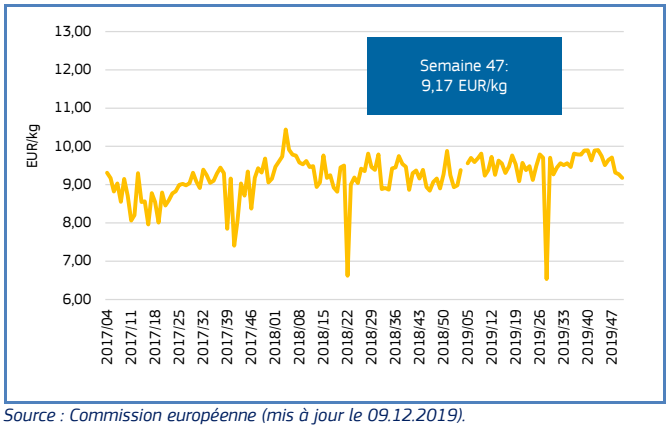

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Le prix des **seiches vivantes**, **fraîches** ou **réfrigérées** (*Sepia officinalis, Rossia macrosoma, Sepiola* spp., code NC 03074210) importées de **Tunisie** était de 9,17 EUR/kg à la **semaine 47**. Ce chiffre est inférieur de 3% à la moyenne des quatre semaines précédentes (9,48 EUR/kg), et légèrement inférieur (-1%) à la même semaine en 2018 (9,27 EUR/kg). Le volume enregistré au cours de la semaine 47 (6,9 tonnes) était nettement supérieur à la moyenne des quatre semaines précédentes (+28%), et en hausse de 11% par rapport à la même semaine en 2018. Les prix ne sont pas nécessairement liés à l'approvisionnement. Par exemple, les prix les plus bas ont été enregistrés pendant la semaine 19 de 2018 (6,62 EUR/kg) et la semaine 25 de 2019 (6,53 EUR/kg). Toutefois, ils ne correspondent pas aux volumes les plus élevés qui ont été enregistrés au cours de la semaine 51 de 2017 et de la semaine 51 de 2018 (13,2 et 10,6 tonnes, respectivement). Les prix correspondant aux volumes les plus élevés étaient de respectivement 9,60 EUR/kg et de 8,98 EUR/kg. En 2019, le prix est resté stable, tandis que le volume a légèrement diminué.

Le prix du **poulpe congelé** (*Octopus spp.* , code NC 03075200) du **Maroc** était de 7,25 EUR/kg au cours de la **semaine 47**, soit une baisse de 8% par rapport à la moyenne de quatre semaines de 2019 (7,91 EUR/kg) et de 29% par rapport au prix de la semaine 47 de l'année précédente. Les prix oscillent entre 7,00 et 16,00 EUR/kg et tant le prix que le volume ont diminué au cours de la période observée (2017/1-2019/47). Les prix ne sont pas en corrélation directe avec l'offre, qui est très variable. Par exemple, le pic de 16,10 EUR/kg de la semaine 27 de 2018 ne correspond pas à l'offre la plus faible (18 tonnes pour la semaine 51 de cette année-là). Toutefois, la période d'offre la plus élevée correspond à des prix relativement bas pour le produit. Par exemple, le prix de 8,30 EUR/kg (qui est proche de la moyenne de 2019) a été enregistré pour l'offre la plus élevée de 2.099 tonnes (2017/10). L'Italie et l'Espagne sont les plus grands importateurs de poulpes congelés du Maroc.

Figure 34. **PRIX À L'IMPORTATION DU POULPE CONGELÉ EN PROVENANCE DU MAROC**

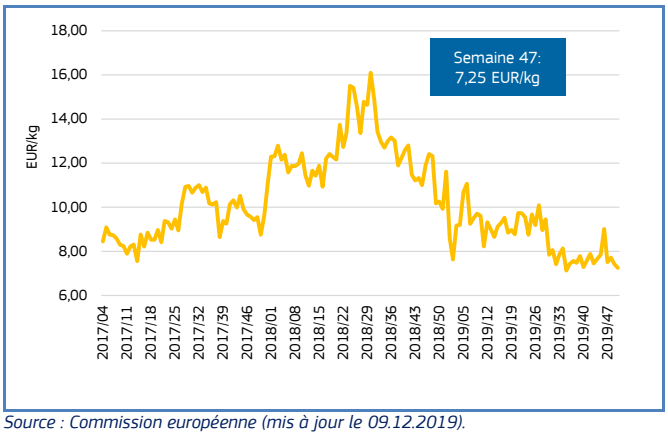

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Figure 35. **CALMAR CONGELÉ DES ÎLES MALOUINES**

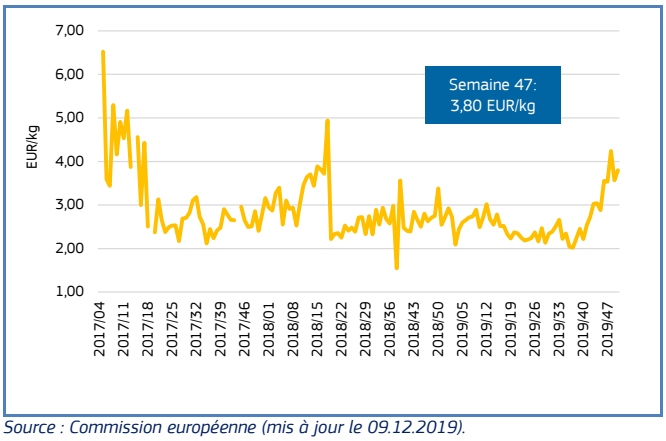

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Pour les calmars **congelés** *(Loligo gahi,* code NC 03074335) des **îles Malouines**, le prix de la **semaine 47** (3,80 EUR/kg) était supérieur de 2% à la moyenne des quatre semaines précédentes (3,72 EUR/kg) et de 12% à celui de l'année précédente (3,38 EUR/kg). La pêche au calmar dans les îles Malouines est très saisonnière, et l'offre est à son maximum de mai à juin et d'octobre à novembre. Les prix ont augmenté au cours de la période observée (2017/02-2019/47), et le volume a diminué. Le volume de 340 tonnes au cours de la semaine 47 était considérablement inférieur à la moyenne des quatre semaines (1,838 tonnes, -81%) et au volume de l'année précédente (841 tonnes, -60%). L'Espagne est le premier importateur de l'UE.

Le prix des **crevettes préparées ou conservées**, non en récipients hermétiques (code NC 16052110) en provenance du **Vietnam** était de 7,40 EUR/kg au cours de la **semaine 46**[17], ce qui représente une légère baisse (-1%) par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes (7,49 EUR/kg) et une diminution de 6% par rapport au prix de la même semaine de 2018. Le volume enregistré de 290 tonnes était nettement supérieur à celui des quatre semaines précédentes (+41%) et à celui de l'année précédente (+74%). Toutefois, si les prix ont légèrement diminué au cours de la période observée (2017/48-2019/46), le volume a augmenté. Les volumes présentent de fortes fluctuations d'une semaine à l'autre et les pics de prix ne sont généralement pas corrélés à des volumes d'importation élevés. La Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les principaux importateurs.

Figure 36. **PRIX À L'IMPORTATION DES CREVETTES PRÉPARÉES OU CONSERVÉES DU VIETNAM**

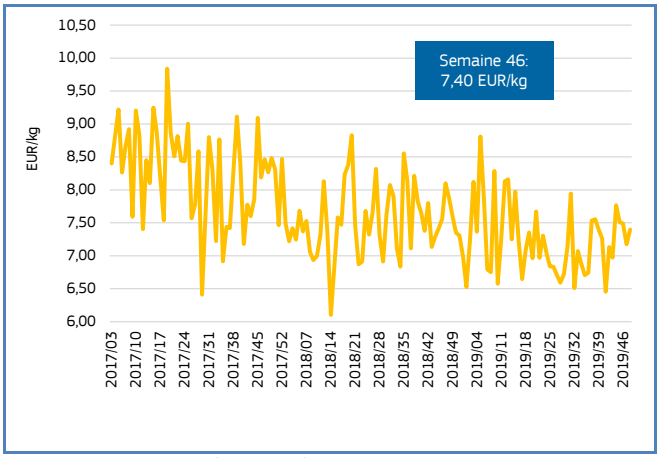

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

[17] Les dernières données disponibles pour ce produit sont celles de la semaine 46.

Figure 37. **PRIX À L'IMPORTATION DES HARENGS CONGELÉS DE NORVÈGE**

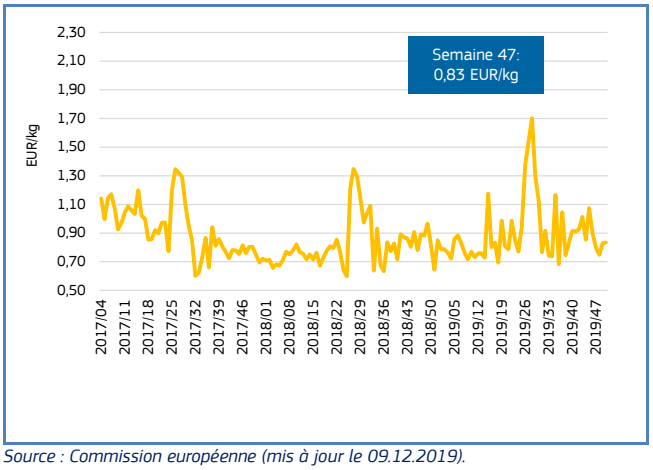

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

Le prix des **harengs congelés** (code NC 03035100) de **Norvège** a atteint 0,83 EUR/kg au cours de la **semaine 47**, soit une hausse de 2% par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes et à celle de l'année précédente (0,82 EUR/kg). Le volume enregistré de 312 tonnes au cours de la semaine 47 était de 29% inférieur à la moyenne des quatre semaines précédentes, mais de 13% supérieur à celui de 2018. Les prix montent en flèche à la même période chaque année : 1,35 EUR/kg (2017/23) ; 1,35 EUR/kg (2018/24) et 1,70 EUR/an (2019/25). Ils ne sont pas en corrélation avec une diminution de l'offre. Les prix ont connu une hausse modérée en 2019, tandis que les volumes ont affiché une tendance inverse. Le Danemark, les Pays-Bas et la Suède sont les trois premiers importateurs de l'UE.

Le prix des **filets congelés** de **merlu** du *Cap (Merluccius capensis)* et de *merlu d'***eau profonde** (*Merluccius paradoxus)* (code NC 03047411) de **Namibie** était de 4,42 EUR/kg au cours de la **semaine 46**[18], soit une hausse de 1% par rapport à la moyenne des quatre semaines précédentes et à la semaine 46 de l'année précédente (4,39 EUR/kg). Le volume enregistré (1.656 tonnes) était de 19% supérieur à la moyenne des quatre semaines précédentes, et en hausse de 78 % par rapport à l'année précédente. Les prix se situent dans la fourchette de 3,00-6,00 EUR/kg et ont légèrement augmenté au cours de la période observée. Le volume a également augmenté. Les pics de prix (supérieurs à 5,00 EUR/kg) correspondent à des baisses soudaines de l'offre. L'Espagne est le premier importateur de l'UE.

Figure 38. **PRIX À L'IMPORTATION DE FILETS DE MERLU DU CAP ET DE MERLU DU LARGE CONGELÉS DE NAMIBIE**

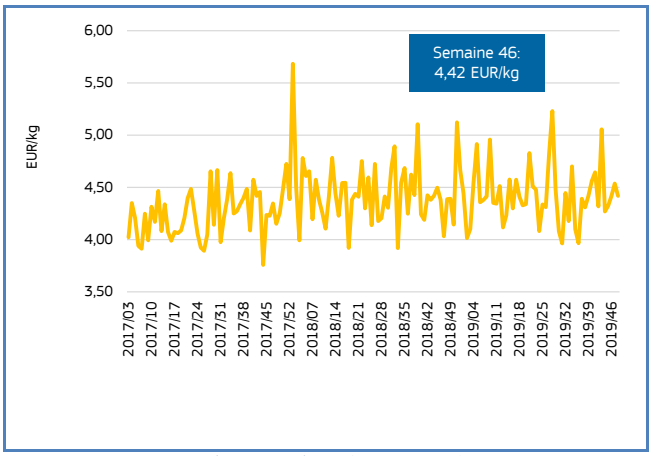

Source : Commission européenne (mis à jour le 09.12.2019).

[18] Voir la note de bas de page 17.

3. Consommation

3.1. CONSOMMATION DES MÉNAGES DANS L'UE

En octobre 2019, la consommation de produits frais de la pêche et de l'aquaculture a augmenté en volume et en valeur en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne, tandis qu'elle a diminué en Irlande, en Pologne et en Suède. En France et en Allemagne, le volume a diminué alors que la valeur a augmenté. Le Royaume-Uni a connu une variation mineure au cours de la période observée.
La baisse constatée en France est principalement due à la diminution de la consommation de cabillaud et de dorade (respectivement -21% et -23%). La réduction de la consommation de moules *Mytilus* spp. (-36%) a été la principale raison de la diminution du volume de fruits de mer consommés en Allemagne.
Une augmentation de la consommation de bar en Europe (46% en volume et 31% en valeur) ainsi qu'une augmentation du saumon et du poulpe ont contribué à l'augmentation globale de la consommation au Portugal : 37% d'augmentation en volume et 39% d'augmentation en valeur.

Table 3. **OCTOBRE : BILAN DANS LES PAYS DECLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)**

Pays	Consommation par habitant 2017* (équivalent poids vif, EPV) kg/personne/an	Octobre 2017		Octobre 2018		Septembre 2019		Octobre 2019		Evolution de Octobre 2018 à Octobre 2019	
		Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
France	33,7	19.677	204,34	19.265	202,62	16.773	184,73	18.165	205,07	6%	1%
Allemagne	13,4	5.270	65,03	5.120	66,28	4.115	58,15	5.070	72,66	1%	10%
Hongrie	5,6	209	1,26	318	1,73	326	1,70	361	1,89	14%	9%
Irlande	23,0	902	12,62	933	13,54	1.104	16,70	914	13,19	2%	3%
Italie	30,9	24.609	250,95	25.357	255,73	30.052	301,50	26.238	280,64	3%	10%
Pays-Bas	21,1	2.250	31,59	2.460	33,81	3.680	52,21	2.641	37,20	7%	10%
Pologne	15,0	4.086	22,36	4.209	24,58	3.228	20,83	3.762	24.27	11%	1%
Portugal	56,8	4.070	26,54	4.168	26,33	4.638	29,95	5.709	36,53	37%	39%
Espagne	45,6	51.594	378,02	50.896	384,22	46.973	368,98	51.663	402,79	2%	5%
Suède	26,6	887	12,19	1.174	14,52	685	9,21	1.116	14,17	5%	2%
Royaume-Uni	22,9	3.037	49,23	3.423	54,56	3.827	58,53	3.442	54,49	1%	0%

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 09.12.2019).
**Les données sur la consommation par habitant de tous les poissons et produits de la mer pour tous les États membres de l'UE peuvent être consultées à l'adresse suivante https://eumofa.eu/documents/20178/157549/EN_The+EU+poisson+marché_2019.pdf*

Au cours des trois dernières années, la consommation des ménages en produits frais de la pêche et de l'aquaculture au mois d'octobre a été inférieure à la moyenne annuelle, tant en volume qu'en valeur, en Allemagne, en Hongrie, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni. En revanche, en France, au Portugal, en Espagne et en Suède, c'est le contraire qui a été observé. Les Pays-Bas ont été le seul État membre où le volume était supérieur à la moyenne annuelle mais la valeur inférieure à celle-ci au cours de ce mois. En Pologne, le volume a été inférieur à la moyenne, mais la valeur est restée inchangée.

Les données les plus récentes sur la consommation hebdomadaire **(jusqu'à la première semaine de 2020)** sont disponibles sur le site web de l'EUMOFA, et peuvent être consultées **ici**.

3.2. Plie fraîche

Habitat : La plie est une espèce de poisson plat qui vit sur les fonds marins vaseux et sablonneux à des profondeurs de quelques mètres à environ 100 m[19].
Zone de capture : La plie est pêchée dans le sud du golfe de Gascogne, dans toute la Manche, la mer du Nord et la mer d'Irlande, dans la Baltique et le long de la côte norvégienne jusqu'à la mer de Barents[20].
Les pays producteurs de l'UE : Le Danemark, la Belgique, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne.
Méthode de production : Pêche.
Principaux consommateurs dans l'UE : le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne[21].
Présentation : Entier ou en filets.
Préservation : Frais ou congelé.
Moyens de préparation : Grillé, frit ou cuit au four.

3.2.1. Aperçu général de la consommation des ménages en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni

En 2017, la consommation apparente par habitant de tous les produits de la pêche et de l'aquaculture était de 13,4 kg en Allemagne, soit l'une des plus faibles de l'UE. Elle a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente. La consommation apparente allemande était inférieure de 45% à la consommation apparente moyenne par habitant de l'UE (24,3 kg)[22].

Aux Pays-Bas, la consommation apparente par habitant était de 21,1 kg, soit 57% de plus qu'en Allemagne, mais 13% de moins que la moyenne de l'UE. Par rapport à 2016, la consommation apparente a légèrement augmenté (de 0,5%).

En 2017, la consommation apparente par habitant au Royaume-Uni était de 22,9 kg, soit à peine 9% de plus qu'aux Pays-Bas. Cependant, elle a diminué de 2,1% par rapport à 2016. La consommation du Royaume-Uni était de 60% inférieure à celle du Portugal, qui avait la consommation par habitant la plus élevée de l'UE, soit 56,8 kg. Voir le tableau 3 pour en savoir plus sur la consommation apparente par habitant dans l'UE.

Dans ces trois États membres, la consommation des ménages en plie fraîche a diminué au cours de la période allant de janvier 2016 à octobre 2019. Cela pourrait être dû en partie à la diminution de l'offre de l'espèce au cours de la période. Toutefois, la consommation en Allemagne représente plus du double de celle observée aux Pays-Bas. En moyenne, les prix étaient les plus bas aux Pays-Bas (12,46 EUR/kg), tandis qu'au Royaume-Uni, ils étaient supérieurs de 16%. En Allemagne, les prix étaient les plus élevés (15,49 EUR/kg).

Nous avons traité de la **plie** dans les *Faits saillants du mois* précédents :

Premières ventes : Belgique (2/2016, 6/2014, janvier 2013), Danemark (11/2018, 8/2015, juin 2013), Pays-Bas (11/2018), Suède (6/2016), Royaume-Uni (11/2018).

Consommation : Allemagne (11/2017, 2/2016), Pays-Bas (2/2016, 5/2015), Suède (2/2016, 5/2015), Royaume-Uni (11/2017, 2/2016, 5/2015).

Importations extra-UE : Islande (4/2019, 11/2018, 3/2018).

Sujet du mois : La plie aux Pays-Bas (8/2016, 3/2015).

[19] http://www.fao.org/fishery/species/3354/en
[20] http://www.fao.org/fishery/species/3435/en
[21] EUMOFA.
[22] 2017 est l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

Figure 39. **PRIX AU DETAIL DE LA PLIE FRAÎCHE ACHETÉE PAR LES MÉNAGES**

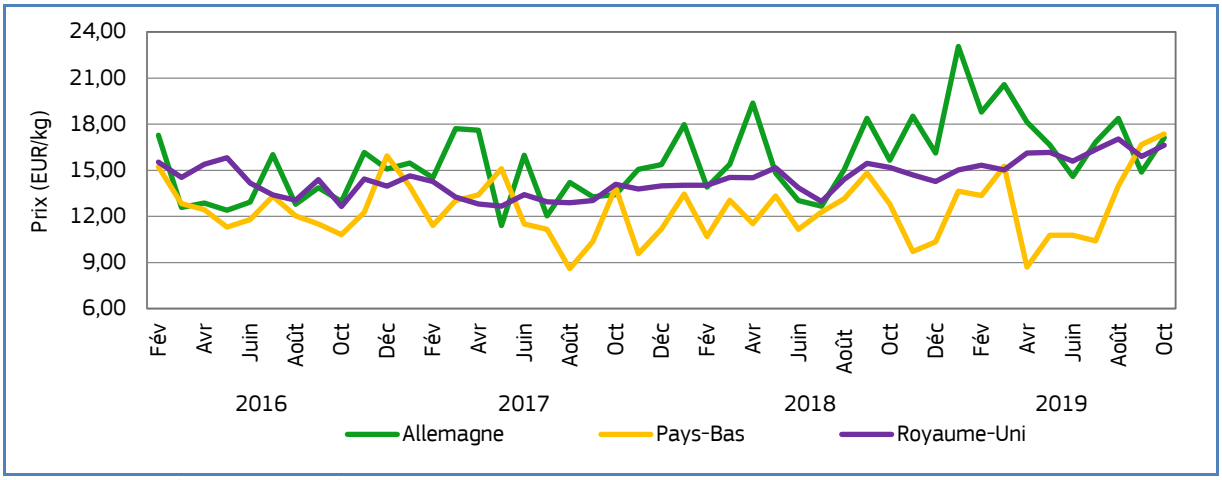

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 09.12.2019).

Figure 40. **ACHATS DES MENAGES DE PLIE FRAÎCHE**

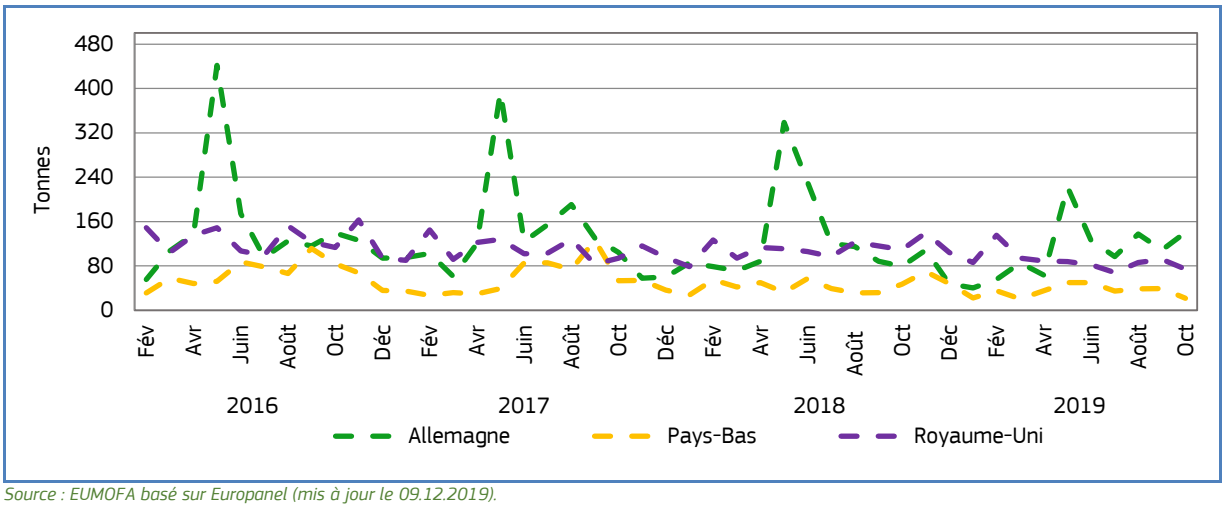

Source : EUMOFA basé sur Europanel (mis à jour le 09.12.2019).

3.2.2. Evolution de la consommation en Allemagne

Tendance à long terme (janvier 2016 à octobre 2019) : Diminution du volume et augmentation du prix.
Prix moyen annuel : 13,89 EUR/kg (2016), 14,67 EUR/kg (2017), 15,91 EUR/kg (2018).
Consommation annuelle : 1.672 tonnes (2016), 1.593 tonnes (2017),.,453 tonnes (2018).
Tendance à court terme (janvier 2019 à octobre 2019) : Augmentation du volume et légère diminution du prix.
Prix moyen: 17,90 EUR/kg.

Figure 41. **PRIX AU DETAIL ET VOLUME DE PLIE FRAÎCHE ACHETÉE PAR LES MÉNAGES EN ALLEMAGNE**

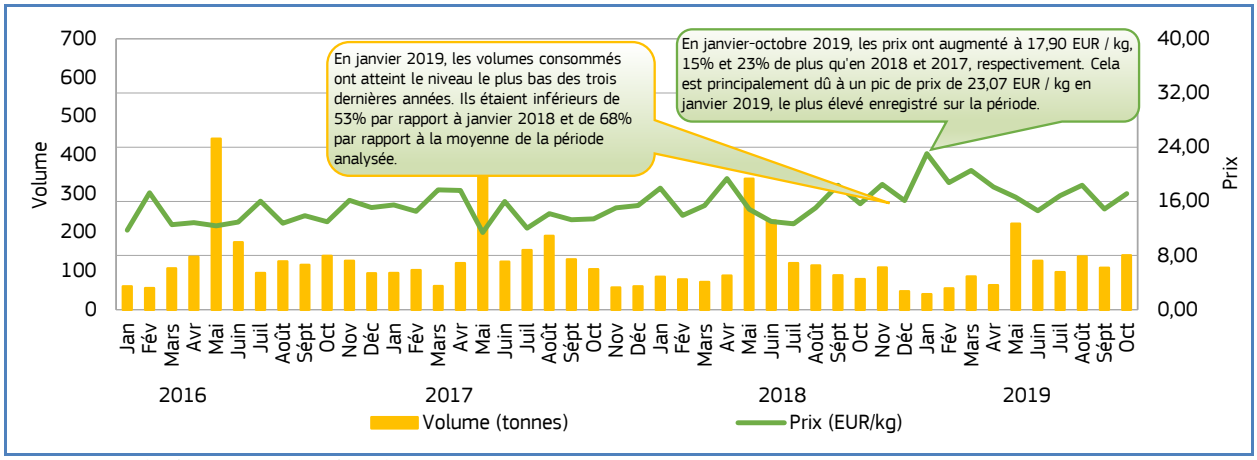

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 09.12.2019).

3.2.3. Évolution de la consommation aux Pays-Bas

Tendance à long terme (janvier 2016 à octobre 2019) : Diminution du volume et du prix.
Prix moyen annuel : 12,75 EUR/kg (2016), 11,93 EUR/kg (2017), 12,19 EUR/kg (2018).
Consommation annuelle : 765 tonnes (2016), 677 tonnes (2017), 531 tonnes (2018).
Tendance à court terme (janvier 2019 à octobre 2019) : Diminution du volume et légère augmentation du prix.
Prix moyen: 13,09 EUR/kg.

Figure 42. **PRIX AU DETAIL ET VOLUME DE PLIE FRAÎCHE ACHETÉE PAR LES MÉNAGES AUX PAYS-BAS**

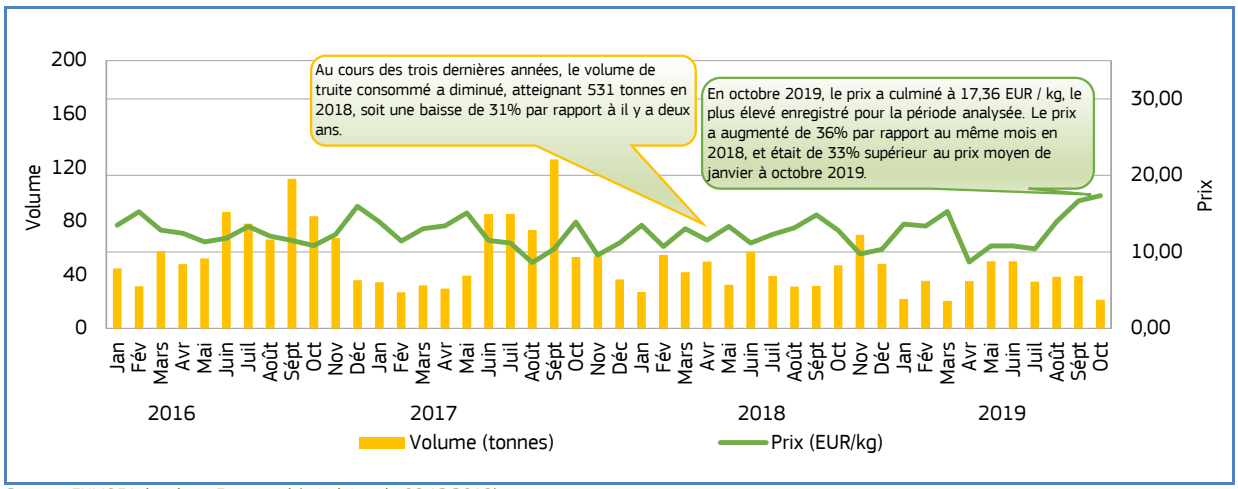

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 09.12.2019).

3.2.4. Tendances de la consommation au Royaume-Uni

Tendance à long terme (janvier 2016 à octobre 2019) : Diminution du volume et légère augmentation du prix.
Prix moyen annuel : 14,48 EUR/kg (2016), 13,48 EUR/kg (2017), 14,43 EUR/kg (2018).
Consommation annuelle : 1.478 tonnes (2016), 1.298 tonnes (2017), 1.319 tonnes (2018).
Tendance à court terme (janvier 2019 à octobre 2019) : Diminution du volume et légère augmentation du prix.
Prix moyen: 15,92 EUR/kg.

Figure 43. **PRIX AU DETAIL ET VOLUME DE PLIE FRAÎCHE ACHETÉE PAR LES MÉNAGES AU ROYAUME-UNI**

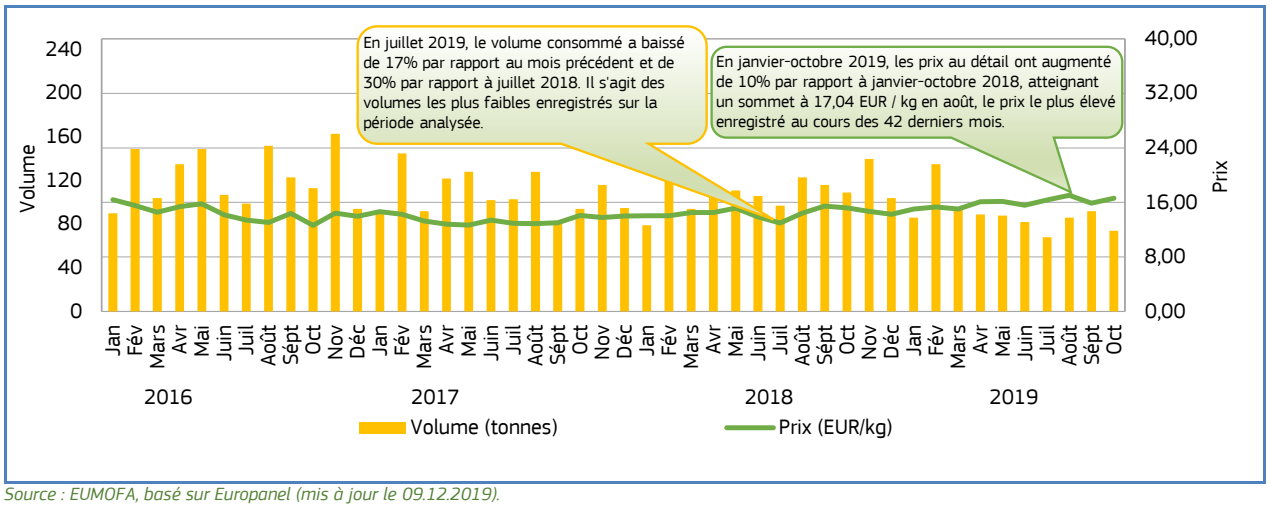

Source : EUMOFA, basé sur Europanel (mis à jour le 09.12.2019).

4. Étude de cas - Sous-produits de la pêche et de l'aquaculture[23]

4.1. Utilisation globale des sous-produits

La transformation du poisson et des mollusques et crustacés destinés à la consommation humaine crée des sous-produits, notamment des têtes, des viscères, des arêtes, des peaux, des queues, des nageoires, de la chair hachée et du sang. Le rendement en filets dépend fortement de l'espèce, mais il est souvent de l'ordre de 30 à 50%, de sorte que les sous-produits peuvent constituer jusqu'à 70% du poids total du poisson. Les déchets de l'activité principale de transformation sont actuellement principalement utilisés dans la production de farine et d'huile de poisson, mais une partie est également mise en décharge.

Les sous-produits sont généralement sous-utilisés, avec une estimation de 12 millions de tonnes de sous-produits de la transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture qui ne sont pas utilisés à quelque fin que ce soit. La sous-utilisation varie à l'échelle mondiale, et l'Asie, qui possède les plus grands volumes de poisson transformé, a le plus grand potentiel pour une meilleure utilisation.

Les sous-produits sont souvent transformés en farine et en huile de poisson, mais ils peuvent aussi être utilisés à des fins plus variées. Les têtes, les peaux et les filets peuvent être utilisés directement comme aliments ou transformés en saucisses, en snacks, en sauces et autres produits destinés à la consommation humaine. Les sous-produits peuvent être de valeur relativement faible - comme ceux qui servent à nourrir les animaux d'élevage - ou de valeur extrêmement élevée, utilisés pour les produits diététiques (chitosan), les produits pharmaceutiques, les cosmétiques ou les aliments fonctionnels.

Figure 44. **PRODUCTION MONDIALE DES PECHERIES ET DE L'AQUACULTURE**

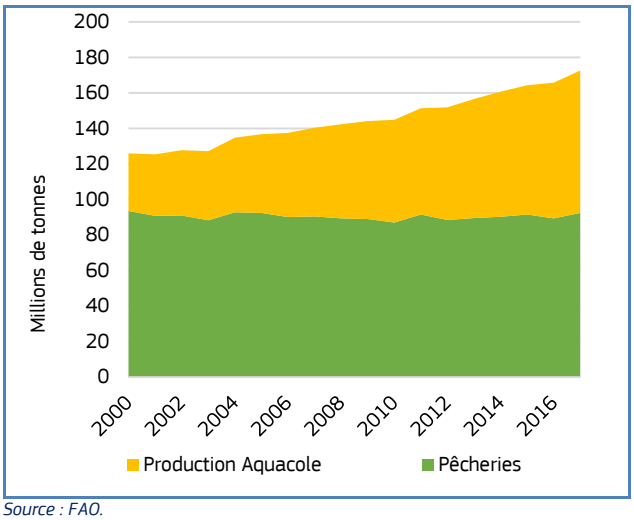

Source : FAO.

Les pêcheries mondiales ont produit des volumes relativement stables depuis la fin des années 1980. De 2000 à 2017, le volume annuel moyen des captures a été de 90,5 millions de tonnes, pour atteindre 92 millions de tonnes[24] en 2017. Sur ce total, 15 à 20 millions de tonnes sont utilisées directement par l'industrie de la farine et de l'huile de poisson ou comme nourriture pour les animaux. Les 70 à 75 millions de tonnes restantes sont destinées à la consommation humaine, ce qui crée des sous-produits lors de la transformation.

L'aquaculture se développe à l'échelle mondiale et, selon les estimations de la FAO, c'est le secteur de production alimentaire qui connaît la plus forte croissance. L'aquaculture a produit 80 millions de tonnes en 2017, soit une hausse de 5% par rapport à 2016[25]. La production aquacole augmentera l'approvisionnement en matières premières utilisées dans la production de farine et d'huile de poisson. En retour, on s'attend à ce que la production mondiale de farine de poisson augmente de 25% et celle d'huile de poisson de 5 à 10% au cours des dix prochaines années. Comme on ne prévoit pas de croissance des matières premières fournies par les pêcheries pour la production de farine et d'huile de poisson, toute augmentation de la production de farine et d'huile de poisson devra provenir d'une meilleure utilisation des sous-produits.

[23] La Marine Ingredients Organisation (IFFO) - https://www.iffo.net/byproduct - est la principale source utilisée pour cette étude de cas.
[24] FAO.
[25] Voir la note de bas de page 24.

En 2016, 33% de la farine de poisson était fabriquée à partir de sous-produits de la pêche et de l'aquaculture.

On estime que 26% de la production mondiale totale d'huile de poisson provient des sous-produits de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. La proportion plus faible d'huile de poisson, par rapport à la farine de poisson, fabriquée à partir de sous-produits est principalement due aux grands volumes de production de crevettes en Asie qui ne donnent pas d'huile.

Figure 45. **MATIÈRE PREMIÈRE POUR LA PRODUCTION DE FARINE DE POISSON (À GAUCHE) ET D'HUILE DE POISSON (À DROITE) EN 2016**

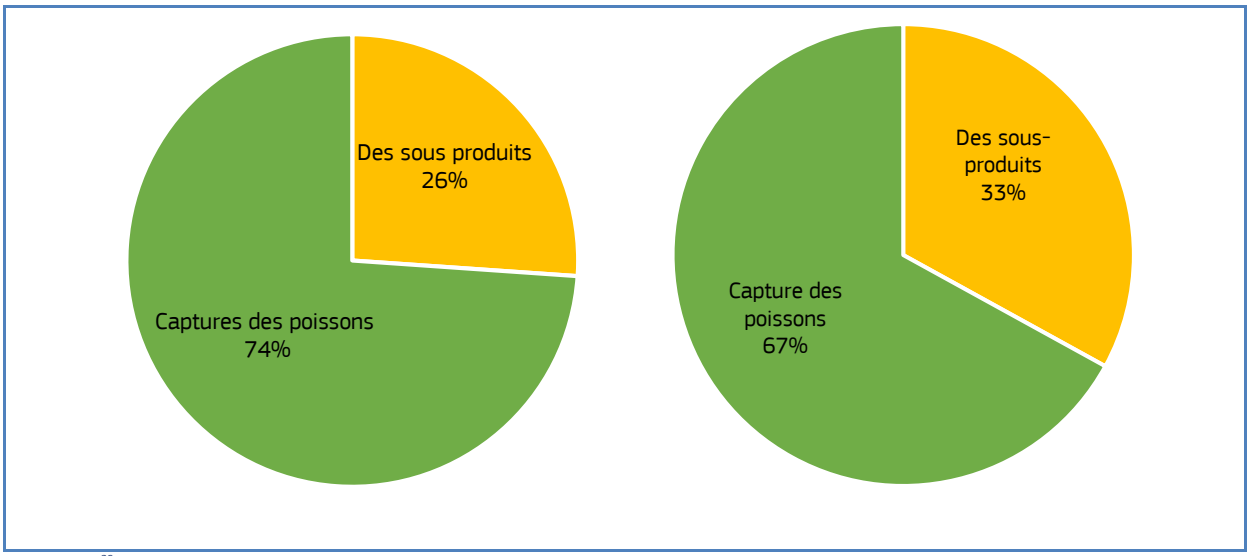

Source: IFFO[26].

4.2. Industrie de la transformation du poisson de l'UE

En 2015, environ 3.700 entreprises de l'UE ont transformé le poisson comme leur principale activité économique. La plupart (57%) étaient des micro-entreprises comptant jusqu'à 10 employés. En outre, au moins 1.000 entreprises ont transformé le poisson comme activité économique secondaire. Le nombre de microentreprises a augmenté, tandis que le nombre d'entreprises de plus de 10 salariés a diminué au cours de la période 2008-2015.

La transformation du poisson se fait dans toute l'UE, y compris dans les pays enclavés. En 2015, près de 30% des entreprises de transformation du poisson de l'UE se trouvaient en Italie ou en Espagne. Les États comptant entre 200 et 400 entreprises de transformation sont la France (300), le Royaume-Uni (370), la Suède (222), la Belgique (259) et l'Allemagne (265). Dans tous les autres pays de l'UE, le nombre d'entreprises est inférieur à 200[27]. En 2015, le nombre de personnes employées à plein temps dans l'industrie de la transformation du poisson de l'UE était de 115.400. Les quatre premiers pays en termes d'emploi étaient le Royaume-Uni (18.780), l'Espagne (18.050), la Pologne (16.940) et la France (15.720).

De 2014 à 2018, la production de l'industrie de transformation du poisson de l'UE a été de 4,6 millions de tonnes pour une valeur de 22 milliards d'euros[28]. Le degré de transformation varie, allant de la congélation de poissons entiers à la création de produits de la mer transformés prêts à cuire. Le produit le plus important en volume est le poisson marin entier congelé, et en 2018, 567.579 tonnes pour une valeur de 1,5 milliard d'euros ont été transformées. La valeur la plus élevée des

[26] L'Organisation des Ingrédients Marins.
[27] https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a503b2a6-3b0c-11e9-8d04-01aa75ed71a1
[28] EUMOFA basé sur Eurostat-PRODCOM - http://www.eumofa.eu/reporter?jasperserver-pro/flow.html?_flowId=viewReportFlow&reportUnit=%2FStructured_query%2FBookmark%2Fprocessing_by_member_state&report_name=Yearly%20Comparison%20between%20member%20states&userLocale=fr_GB&ms_obj3=EU;EU&time_year=5&_eventId_drillReport=&reportLocale=fr_GB&j_username=newlayout&j_password=newlayout

produits transformés est celle des filets de poisson frais ou réfrigérés et autres chairs de poisson sans arêtes, qui s'élève à 3,3 milliards d'euros pour 410.515 tonnes en 2018.

L'Espagne était le plus grand transformateur de produits de la mer de l'UE, avec 916.511 tonnes transformées en 2018, ce qui représentait 20% du volume total transformé dans l'UE. La Pologne, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France sont les autres pays de transformation les plus importants, chacun d'entre eux transformant plus de 430.000 tonnes par an.

Table 4. **TRANSFORMATION DANS L'UE (volume en tonnes)**

Produit	2014	2015	2016	2017	2018
Poisson d'eau de mer entier congelé	645.657	641.437	639.986	706.277	567.579
Filets de poisson en pâte ou en chapelure, y compris les bâtonnets de poisson (à l'exclusion des plats et des repas préparés)	380.163	357.674	380.033	396.524	432.371
Filets de poisson frais ou réfrigérés et autre chair de poisson sans arêtes	321.580	302.292	317.244	357.729	410.515
Préparations et conserves de thon, listao et bonite à dos rayé, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits hachés et des plats préparés)	380.698	415.523	390.087	392.697	407.805
Produits de poisson non comestibles (y compris les déchets de poisson)	388.591	450.528	346.249	293.078	303.835
Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine	268.477	303.300	247.243	336.327	295.397
Plats préparés et plats à base de poissons, crustacés et mollusques	233.700	228.569	196.261	283.965	289.554
Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des poissons entiers ou en morceaux et des plats préparés)	293.529	266.773	258.168	247.139	250.296
Filets de poisson surgelés	208.889	260.972	246.414	248.621	240.294
Préparations et conserves de crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques (à l'exclusion des crustacés réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure, en coquille, cuits à la vapeur ou à l'eau, et à l'exclusion des plats et des repas préparés)	216.928	222.199	225.585	223.741	209.679
Préparations et conserves de harengs, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits hachés et des plats préparés)	194.989	199.942	195.707	200.930	194.616
Saumon fumé du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube (y compris les filets, à l'exclusion des têtes, queues et gueules)	160.638	165.366	172.939	158.591	159.707
Mollusques (pétoncles, moules, seiches, calmars et poulpes), congelés, séchés, salés ou en saumure	169.150	153.279	169.545	172.049	147.717
Graisses et huiles et leurs fractions de poissons ou de mammifères marins (à l'exclusion de celles qui sont chimiquement modifiées)	94.859	74.707	96.853	102.004	112.956
Crustacés, farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés congelés, propres à l'alimentation humaine	87.232	82.857	83.869	87.349	84.514
Poissons fumés (à l'exclusion du hareng, du saumon du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube), y compris les filets, à l'exclusion de la tête, de la queue et des gueules	78.578	84.424	93.559	84.992	79.856
Autre	525.846	489.636	445.858	438.053	414.097
Total	**4.649.504**	**4.699.478**	**4.505.602**	**4.730.067**	**4.600.790**

Source : EUMOFA basé sur Eurostat-PRODCOM.

4.3. Utilisation des sous-produits en Europe[29]

Sur les 20 millions de tonnes de matières premières estimées utilisées pour la production de farine et d'huile de poisson dans le monde en 2016, environ 14 millions de tonnes provenaient directement du poisson entier. En outre, 3,75 millions de tonnes de matières premières provenaient de sous-produits de poissons sauvages pêchés, dont près de 1,2 million de tonnes en Europe. En outre, 1,95 million de tonnes de sous-produits de l'aquaculture ont été utilisées, l'Europe fournissant environ 330.000 tonnes.

[29] Focus surEurope, car il n'y a pas de données disponibles spécifiquement pour l'UE.

L'Europe est la région qui utilise le plus de sous-produits pour l'industrie de la farine de poisson, puisque l'industrie européenne de la farine de poisson s'approvisionne en sous-produits à hauteur de 54% de ses matières premières. L'Asie (hors Chine), et la Chine à elle seule, se sont classées deuxième et troisième, s'approvisionnant en matières premières à partir de sous-produits à hauteur de 44% et 35% respectivement.

On estime qu'environ 5,7 millions de tonnes de sous-produits ont été transformées en farine et en huile de poisson en 2016, tandis que les volumes de sous-produits non utilisés s'élèvent à 12 millions de tonnes. L'Asie est la région qui présente le plus grand potentiel d'utilisation des sous-produits, car elle dispose de 6 millions de tonnes supplémentaires de sous-produits non utilisés. Selon l'IFFO, on estime que 0,6 million de tonnes supplémentaires de sous-produits de la pêche et de l'aquaculture pourraient être utilisées[30] pour produire de la farine et de l'huile de poisson en Europe. Il s'agit généralement de parures provenant de l'industrie des filets de hareng et de maquereau et du secteur de la transformation du poisson blanc (cabillaud) et aussi de la transformation des espèces aquacoles.

Les sous-produits peuvent également être utilisés à d'autres fins que la production de farine et d'huile de poisson. En 2018, les exportations de l'UE de sous-produits destinés à la consommation humaine s'élevaient à 36.133 tonnes, pour une valeur de près de 126 millions d'euros, et les importations de l'UE de sous-produits s'élevaient à 20.500 tonnes, pour une valeur de 139 millions d'euros.

Sous-produits de l'industrie norvégienne des produits de la mer[31]

En Norvège, les volumes annuels de sous-produits provenant de toutes les parties du secteur des produits de la mer (c'est-à-dire de la pêche et de l'aquaculture) sont mesurés depuis de nombreuses années. La majeure partie du volume provient de sous-produits qui sont utilisés, et le taux d'utilisation global augmente donc.

En 2018, environ 954.000 tonnes de sous-produits provenaient de la pêche et de l'aquaculture. Environ 82% de ce sous-produit a été utilisé, principalement dans l'industrie des aliments pour animaux et à des fins de consommation.

En raison de la croissance de l'industrie de l'aquaculture en Norvège, les volumes de sous-produits ont augmenté de 13% de 2013 à 2018. Dans la même période, l'utilisation des sous-produits a augmenté de 30%. Le secteur du poisson blanc (cabillaud, églefin, lieu noir) a encore un potentiel de meilleure utilisation, mais l'augmentation des transports terrestres a fait passer le taux d'utilisation de ces sous-produits de 50% en 2017 à 60% en 2018.

Figure 46. **SOUS-PRODUITS ET DEVELOPPEMENT DE L'UTILISATION EN NORVEGE (volume en 1.000 tonnes)**

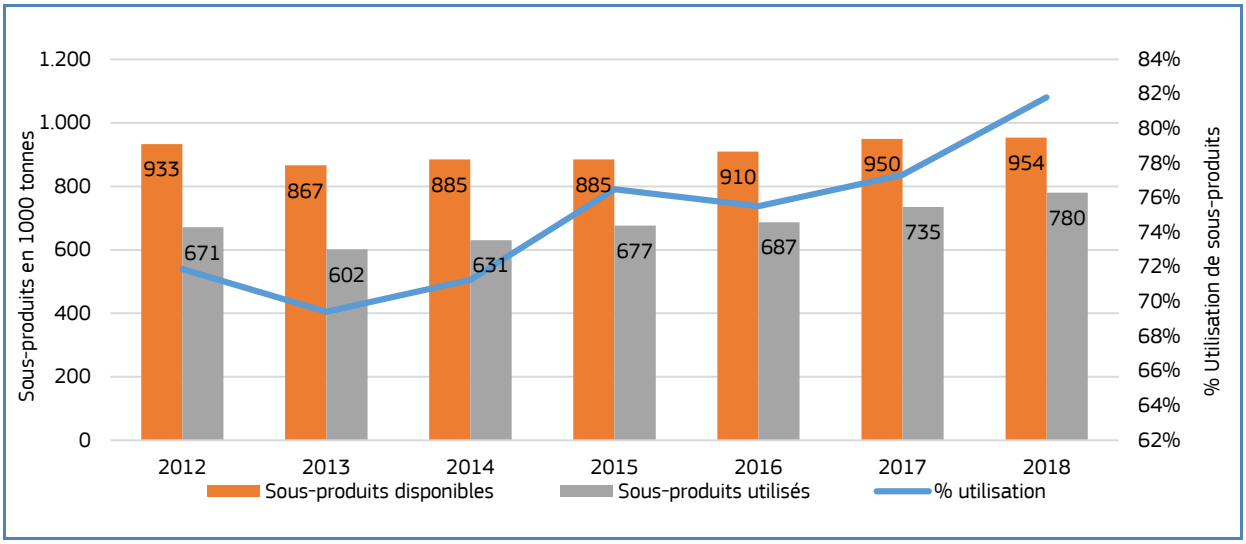

Source: IFFO.

[30] https://www.seafish.org/media/publications/SeafishFishmealandFishOilFactsandFigures_201612.pdf

[31] L'étude norvégienne est unique dans le contexte européen, car aucun rapport distinct sur les sous-produits n'est publié au niveau des États membres. L'étude comprend des données sur la mortalité provenant de l'industrie norvégienne du saumon ainsi que des données sur les volumes de sous-produits de l'industrie de la transformation.

Table 5. **PRODUCTION DE FARINE ET D'HUILE DE POISSON ET MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN 2016 (volume en 1.000 tonnes)**

	Poisson entier	Sous-produits de la capture sauvage	Sous-produits de l'aquaculture	Total des matières premières utilisées	Production de farine de poisson	% de sous-produits	Production d'huile de poisson	% de sous-produits
Europe	1.502	1.165	331	2.998	701	54%	191	47%
Asie (hors Chine)	2.577	827	851	4.255	1.034	44%	146	30%
Chine	1.251	168	367	1.786	433	35%	64	25%
Moyen-Orient	188	32	19	239	55	23%	10	24%
CEI	260	103	s/o	363	84	32%	20	20%
Afrique	650	222	6	878	206	29%	37	24%
Amérique du Sud	6.810	768	331	7.909	1.821	16%	353	14%
Amérique du Nord	730	427	31	1.188	288	41%	91	22%
Océanie	11	42	13	66	16	85%	4	89%
Total	**13.979**	**3.754**	**1.949**	**19.682**	**4.638**	**33%**	**916**	**26%**

Source : Seafish.org.

4.4. Utilisation de sous-produits dans la production de farine et d'huile de poisson dans l'UE

Les sous-produits sont une source importante de matières premières pour les producteurs de farine et d'huile de poisson de l'UE. Il existe plusieurs transformateurs de farine de poisson qui dépendent partiellement ou entièrement de sous-produits comme matière première pour leur production. Le Danemark est le moins dépendant, car 90% de la matière première provient des captures directes (860.000 tonnes en 2018). Les usines de farine de poisson en France, en Allemagne et en Espagne sont entièrement dépendantes de de l'approvisionnement en chutes de parage[32].

Les données disponibles sur les volumes et la valeur des sous-produits au niveau des États membres sont limitées. La plupart des études portent sur l'Europe dans son ensemble et il n'est donc pas possible de présenter des études détaillées au niveau des États membres.

4.5. Exportations de l'UE de sous-produits destinés à la consommation humaine

Les sous-produits de la mer destinés à la consommation humaine exportés par l'UE ont augmenté de 317% en volume et de 71% en valeur entre 2016 et 2018. De 2017 à 2018, les exportations ont augmenté de 100% et leur valeur a augmenté de 21%. Le principal produit exporté est celui des "ailerons, têtes, queues, gueules, etc.", qui a augmenté de 240% en volume et de 110% en valeur entre 2017 et 2018.

Les exportations accrues ont été principalement destinées aux marchés asiatiques du Vietnam, de la Chine, des Philippines et de la Thaïlande. Parmi les autres produits d'exportation importants figurent les foies et les œufs congelés et les ailerons de requin congelés. Les volumes de caviar exportés par l'UE sont faibles par rapport à d'autres produits, mais ce produit atteint un prix très élevé, ce qui le place au quatrième rang en valeur des exportations de sous-produits de l'UE vers les pays tiers. Le produit est classé dans la catégorie des sous-produits dans le système EUMOFA, mais compte tenu de sa valeur élevée, il devrait plutôt être défini comme un produit principal plutôt que comme un produit secondaire.

En 2018, les exportations de sous-produits de l'UE vers les marchés asiatiques représentaient 70% des volumes totaux et 61% de la valeur, et les trois premières destinations sont la Chine, le Japon et le Vietnam. La forte croissance des sous-

[32] http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2003/341942/IPOL-PECH_ET(2003)341942_FR.pdf

produits exportés en 2018 par rapport à 2017 est principalement liée à l'augmentation des exportations vers le Vietnam (+262% en volume et +137% en valeur). En 2018, les exportations de sous-produits de l'UE représentaient 2% du volume total des exportations et 2% de la valeur totale des exportations.

Table 6. **EXPORTATIONS EXTRA-UE DE SOUS-PRODUITS POUR LA CONSOMMATION HUMAINE (volume en tonnes, valeur en milliers d'euros)**

	2016		2017		2018	
Produit	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Nageoires, têtes, queues, gueules et autres abats comestibles de poissons, congelés	0	0	7.113	12.319	24.182	25.889
Ailerons de requin, congelés	0	0	1.783	19.359	2.173	24.935
Autres foies, œufs et laitances, congelés	3.222	20.768	3.644	21.059	4.732	22.479
Caviar	203	18.879	81	19.985	88	22.102
Substituts de caviar	1.152	11.781	1.201	12.081	1.346	12.946
Têtes, queues et gueules des poissons	1.252	1.298	1.291	1.261	639	1.221
Autre[33]	2.840	20.837	2.922	17.650	2.974	16.313
Total	**8.669**	**73.563**	**18.035**	**103.715**	**36.133**	**125.886**

Source: EUMOFA.

Table 7. **EXPORTATIONS EXTRA-UE DE SOUS-PRODUITS POUR LA CONSOMMATION HUMAINE PAR PAYS DE DESTINATION (volume en tonnes, valeur en milliers d'euros)**

	2016		2017		2018	
Pays	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Chine	558	2.020	2.310	14.153	3.783	20.653
Japon	1.544	17.347	1.274	17.173	1.151	15.408
Vietnam	352	599	3.458	4.803	12.517	11.375
Singapour	76	1.354	674	8.391	847	11.045
Hong Kong	211	6.971	360	10.231	448	10.826
États-Unis	356	6.772	424	6.235	908	8.225
Bélarus	880	4.875	2.895	7.107	4.314	7.273
Autre	4.691	33.627	6.640	35.622	12.167	41.080
Total	**8.669**	**73.563**	**18.035**	**103.715**	**36.133**	**125.886**

Source: EUMOFA.

4.6. Importations dans l'UE de sous-produits destinés à la consommation humaine

De 2017 à 2018, les importations de l'UE de sous-produits de la mer destinés à la consommation humaine ont augmenté de 5% en volume, pour atteindre 20.514 tonnes, et de 14% en valeur, pour atteindre 139 millions d'euros. L'UE importe principalement des substituts de caviar, ainsi que des " foies, œufs et laitances de poisson (congelés, séchés, fumés, salés ou en saumure) ". En 2018, ces produits représentaient 70% du volume des sous-produits de la mer importés par l'UE, et 81% de leur valeur.

[33] Poissons mâles, têtes, queues (préparés, conservés, séchés, salés).

Les principaux pays d'origine des sous-produits de la mer importés dans l'UE sont les États-Unis, l'Islande, la Norvège, la Chine et le Groenland, qui représentent ensemble 79% des volumes totaux et 77% des valeurs totales importées en 2018.

Table 8. **IMPORTATIONS EXTRA-UE DE SOUS-PRODUITS POUR LA CONSOMMATION HUMAINE (volume en tonnes, valeur en milliers d'euros)**

	2016		2017		2018	
Produit	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
Succédanés de caviar préparés à partir d'œufs de poisson	4.482	52.536	3.756	52.460	3.475	56.684
Foies, œufs et laitances de poisson congelés	6.982	32.815	6.720	36.387	7.599	42.035
Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	4.076	10.726	3.281	10.376	3.198	13.472
Caviar	34	8.451	32	8.911	41	9.242
Nageoires de poisson et autres abats comestibles de poisson, fumés, séchés, salés ou en saumure	1.334	5.349	1.056	5.260	1.733	7.187
Nageoires, têtes, queues, gueules et autres abats comestibles de poissons congelés	0	0	2.968	4.266	2.097	3.720
Foies, œufs et laitances de poisson frais ou réfrigérés	707	1.439	593	1.515	978	2.639
Têtes, queues et gueules de poissons, fumées, séchées, salées ou en saumure	1.080	1.692	818	1.285	759	1.472
Autre	1	3	249	1.625	636	2.862
Total	**18.695**	**113.011**	**19.471**	**122.084**	**20.514**	**139.311**

Source : EUROSTAT-COMEXT.

Table 9. **IMPORTATIONS EXTRA-UE DE SOUS-PRODUITS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE PAR PAYS (volume en tonnes, valeur en milliers d'euros)**

	2016		2017		2018	
Produit	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**	**Volume**	**Valeur**
USA	2.539	35.648	2.556	36.489	1.958	40.160
Islande	7.032	32.535	5.703	31.530	5.781	33.666
Norvège	5.684	11.040	6.029	13.873	6.807	18.125
Chine	160	6.869	560	8.472	474	9.087
Groenland	621	3.186	876	4.356	1.157	6.642
Mauritanie	274	4.386	381	5.561	361	5.864
Canada	336	4.441	210	3.542	268	4.913
Autre	2.049	14.906	3.157	18.261	3.708	20.855
Total	**18.695**	**113.011**	**19.471**	**122.084**	**20.514**	**139.311**

Source : EUROSTAT-COMEXT.

5. Étude de cas - L'industrie du fumage du poisson dans l'UE

À l'origine, le fumage du poisson était fait à des fins de conservation, combinant les effets du salage, du séchage et du chauffage. Toutefois, plus récemment, le poisson a été facilement conservé par réfrigération et congélation, et le fumage est maintenant généralement effectué pour le goût et la saveur uniques que lui confère le processus de fumage. Le fumage de poisson est une tradition ancienne, surtout dans les pays du nord de l'UE, mais les produits qui en résultent sont de plus en plus populaires dans toute l'UE. La plupart des volumes produits et commercialisés sont constitués de saumon, mais plusieurs autres espèces fumées sont très appréciées par les consommateurs.

Les principales étapes de la préparation du poisson fumé sont le salage (bain ou injection de saumure liquide ou de mélange de sel sec), le fumage à froid/à chaud, le refroidissement, le conditionnement (air/vide ou modifié) et l'entreposage. Le fumage typique du poisson se fait soit à froid (28-32°C) soit à chaud (70-80°C)[34].

5.1. Production

La production totale de poisson fumé de l'UE[35] en 2018 s'est élevée à 257.400 tonnes, soit 3% de moins que la moyenne de la dernière décennie. Dans l'ensemble, la production de l'UE a été stable sur la période 2009-2018, avec une hausse sensible de 0,9%. Le saumon a été de loin la principale espèce utilisée, représentant 65% du volume total. Les autres produits de poisson fumé représentaient les 35% restants du volume total, notamment la truite, le hareng, le maquereau, l'églefin, le sprat, l'anguille, etc. Les principaux pays producteurs étaient la Pologne, le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui, ensemble, représentaient près de 60% de la production totale de l'UE[36].

- **La Pologne** : La production polonaise a augmenté de 1,6% au cours de la dernière décennie. Cette augmentation est liée à la délocalisation de l'industrie allemande du fumage en Pologne. La part du poisson fumé polonais dans la production totale de l'UE est restée stable au cours de cette période, à environ 30%. Le saumon fumé (y compris les filets) est le principal produit transformé dans le pays, représentant 70% du poisson fumé produit en Pologne[37]. En comparaison, le saumon ne représentait que 56% de la production polonaise de poisson fumé en 2009.

- **Royaume-Uni** : La production du Royaume-Uni a augmenté en moyenne de 6,3% de 2009 à 2018. La part de la production de poisson fumé du Royaume-Uni dans le total de l'UE est également passée de 11 à 17%. Le principal produit transformé est le saumon fumé (53% de la production britannique de poisson fumé).

- **Allemagne** : La production allemande de poisson fumé a augmenté de 6,3% de 2009 à 2018. La contribution de l'Allemagne à la production totale de l'UE était de 9,8% en 2009 et a légèrement augmenté (+ 3 points) sur la période. Le saumon fumé est le principal produit fumé du pays (62% du volume total).

La contribution relative des principaux pays producteurs de l'UE à la production mondiale a augmenté, sauf en France. Selon les données de PRODCOM, la contribution de l'industrie française du fumage à la production totale de produits de poisson fumé de l'UE est passée de 18% en 2010 à seulement 7% en 2018.

[34] Manuel des applications de la qualité, de la sécurité et de la santé des produits de la mer
[35] Codes PRODCOM utilisés pour le poisson fumé :
10202420 : Saumon fumé du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube (y compris les filets)
10202425 : Saumons fumés du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube (y compris les filets, à l'exclusion des têtes, queues et gueules)
10202450 : Harengs fumés (y compris les filets)
10202455 : Harengs fumés (y compris les filets, à l'exclusion des têtes, queues et gueules)
10202480 : Poisson fumé (y compris les filets) (à l'exclusion du saumon du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, des harengs)
10202485 : Poissons fumés (à l'exclusion des harengs, du saumon du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube), y compris les filets, à l'exclusion de la tête, de la queue et de la gueule
[36] Selon la base de données PRODCOM, les données de production des Pays-Bas ne sont pas disponibles, bien qu'une activité de transformation existe (sprat, anguille, maquereau, etc.). Cette contribution n'est pas présentée ici (mais elle est estimée dans la catégorie " autres ").
[37] Étude sur la politique d'approvisionnement de produits aquatiques des transformateurs et conserveurs en France Métropolitaine, FranceAgriMer, 2019.

Table 10. **PRODUCTION DE POISSON FUMÉ DANS L'UE (volume en tonnes)**

Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pologne	73.773	70.598	75.522	83.797	87.535	80.205	89.131	94.510	78.461	82.048	32%
Royaume-Uni	26.354	28.607	35.790	38.364	38.059	43.340	40.851	47.485	42.722	43.602	17%
Allemagne	15.035	15.162	16.424	20.316	21.699	23.429	27.315	26.534	24.462	25.329	10%
Lituanie	11.194	13.779	11.785	15.857	17.198	19.296	22.184	23.727	22.685	21.654	8%
Danemark	16.437	15.092	18.251	18.937	20.857	20.434	20.571	20.248	21.088	19.879	8%
France	43.276	s/o	43.253	42.667	51.664	35.517	27.056	28.746	25.008	17.029	7%
Espagne	11.473	11.454	11.739	12.804	11.609	12.324	13.076	12.907	14.459	14.344	6%
Suède	2.353	89	88	s/o	s/o	s/o	57	3.104	3.284	6.128	2%
Finlande	4.285	4.385	5.138	4.978	5.429	4.694	3.714	4.056	4.238	4.246	2%
Roumanie	1.033	1.140	1.180	990	1.562	1.835	2.051	2.494	2.991	2.892	1%
Irlande	2.054	1.834	1.780	1.911	1.682	2.009	1.898	1.682	1.484	2.310	1%
Italie	2.044	2.038	1.668	1.499	1.541	1.815	2.957	1.769	1.887	1.697	1%
Estonie	3.214	1.335	1.679	2.040	1.905	2.491	2.468	1.734	1.806	1.515	1%
Lettonie	3.642	1.409	2.040	1.973	2.609	963	947	1.153	1.567	979	0%
Autres[38]	24.976	104.264	26.287	16.561	16.886	20.203	21.295	13.000	17.253	13.755	5%
Total	**241.144**	**271.185**	**252.623**	**262.693**	**280.235**	**268.555**	**275.570**	**283.148**	**263.395**	**257.407**	**100%**

Source : PRODCOM.

Table 11. **PART DES PRODUITS FUMES DANS L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DU POISSON ET DES FRUITS DE MER PAR PAYS (EN VOLUME)**

	Pourcentage de produits fumés dans la production totale de poisson transformé
UE-28	6,9%
Pologne	14,5%
Royaume-Uni	9,1%
Allemagne	5,8%
Lituanie	18,7%
Danemark	3,8%
France	3,9%
Espagne	1,6%
Suède	19,6%
Finlande	11,1%
Portugal	1,6%
Autres	9,7%

Source : PRODCOM.

La contribution des produits fumés à l'ensemble de l'industrie de transformation des produits aquatiques d'un pays est en moyenne de 6,9% dans l'UE, et varie de 1,6% (Portugal) à 19,6% (Suède). Parmi les principaux producteurs, les industries polonaises et lituaniennes de transformation du poisson ont la part la plus importante de produits fumés par rapport à leur production totale.

En plus de la production de poisson fumé, divers produits sont également référencés comme étant du poisson et des produits de la mer potentiellement fumés. Selon les données du PRODCOM, on peut estimer qu'un maximum de 237.800 tonnes de ces produits sont transformées dans l'UE. Ces types de produits comprennent les œufs de poisson, la farine de poisson, les abats, certains invertébrés, et peuvent être séchés, fumés, salés ou en saumure. Les trois principaux types de produits représentés dans cette catégorie sont les mollusques qui sont congelés, frits, fumés, salés ou en saumure. Pour les produits vendus en Espagne, le Royaume-Uni et le Portugal sont les principaux pays producteurs.

[38] Y compris les données confidentielles des Pays-Bas.

5.2. Importations - Exportations

Importations extra-UE : 64,6 millions d'euros en 2018

En 2018, les pays de l'UE ont importé 64,6 millions d'euros (+ 16% depuis 2012) et 8.068 tonnes (+ 4% depuis 2012) de poisson fumé. La plupart des importations concernaient la truite (47% de la valeur totale) et le saumon (36% de la valeur totale). Le principal pays d'origine était la Turquie, qui représentait 47% de la valeur totale des importations de produits fumés en 2018 (30,3 millions d'euros et 3.988 tonnes), presque exclusivement constituées de truite fumée. Les autres fournisseurs concernés ont principalement exporté du saumon fumé, en particulier la Norvège (avec des exportations totales de produits fumés de 9,6 millions d'euros) et la Serbie (exportations totales de 7,9 millions d'euros). En outre, la Chine a exporté des produits fumés pour 6 millions d'euros (presque exclusivement des poissons non spécifiés autres que le saumon et la truite).

Le prix moyen à l'importation était de 8,0 EUR/kg en 2018 (+11% depuis 2012), avec des différences significatives de tendances entre les différents produits : 7,60 EUR/kg pour la truite (-1% depuis 2012) et 16,30 EUR/kg pour le saumon (+24% depuis 2012).

Les principaux importateurs de produits fumés en provenance de pays tiers étaient l'Autriche (17,9 millions d'euros), l'Allemagne (12,0 millions d'euros), le Royaume-Uni (8,5 millions d'euros), l'Italie (7,4 millions d'euros) et la Suède (6,5 millions d'euros). Ces États membres représentaient 81% de la valeur totale des importations en provenance de pays tiers en 2018.

Exportations extra-UE : 238,4 millions d'euros en 2018

En 2018, les exportations extra-UE de produits fumés ont atteint 238,4 millions d'euros (+102% depuis 2012) et 14.389 tonnes (+55% depuis 2012). Le saumon fumé représentait la plus grande part avec 89% de la valeur totale, soit 212,5 millions d'euros en 2018, soit deux fois la valeur totale du saumon fumé en 2012.

Trois pays de destination représentaient 74% de la valeur et 71% du volume des exportations extra-UE de produits fumés : la Suisse (70,2 millions d'euros en 2018, +128% depuis 2012), les Etats-Unis (64,7 millions d'euros, +63% depuis 2012) et l'Australie (41,8 millions d'euros, +94% depuis 2012). Le saumon fumé est le principal produit de poisson fumé exporté vers chacun de ces pays : 83% en Suisse, 99% aux Etats-Unis et 88% en Australie.

Le prix moyen à l'exportation des produits fumés était de 16,60 EUR/kg en 2018 et a augmenté de 30% depuis 2012. En 2018, il était de 17,10 EUR/kg pour le saumon (+30% depuis 2012), de 14,90 EUR/kg pour la truite (+18%) et de 9,60 EUR/kg pour les autres produits (+13%). Cette hausse de prix a concerné chacun des principaux marchés d'exportation, +51% entre 2012 et 2018 pour le saumon exporté en Suisse (19,90 EUR/kg en 2018), +23% pour le saumon exporté aux États-Unis (16,80 EUR/kg en 2018) et +20% pour le saumon exporté en Australie (16,30 EUR/kg en 2018).

En 2018, les principaux exportateurs vers les pays tiers étaient le Danemark (60,80 millions d'euros, +85% depuis 2012), les Pays-Bas (59,90 millions d'euros, +94% depuis 2012) et l'Allemagne (52,50 millions d'euros, +185% depuis 2012). Ces trois États membres représentaient 73% des exportations de poisson fumé de l'UE vers les pays tiers en 2018. Il convient de noter que pour les produits de poisson fumés, les principaux exportateurs extra-UE ne sont pas les principaux producteurs, en particulier pour les Pays-Bas qui sont une plaque tournante commerciale et de nombreuses exportations extra-UE sont expédiées à partir des ports néerlandais.

Table 12. **COMMERCE EXTRA-UE DE POISSON FUMÉ ENTRE 2012 ET 2018**

			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution de 2012 à 2018
Extra-UE importations	Valeur (EUR 1.000)	Saumon	11.830	11.017	11.582	12.403	19.967	22.792	23.224	96%
		Truite	32.233	34.800	35.394	32.890	35.543	27.549	30.616	-5%
		Autre	11.842	13.700	17.474	15.360	15.507	13.181	10.738	-9%
		Total	**55.905**	**59.517**	**64.450**	**60.653**	**71.017**	**63.521**	**64.579**	**16%**
	Volume (en tonnes)	Saumon	899	732	791	807	1.196	1.234	1.422	58%
		Truite	4.190	4.408	4.405	4.015	4.342	3.501	4.014	-4%
		Autre	2.647	3.135	3.297	2.449	3.064	3.259	2.632	-1%
		Total	**7.736**	**8.275**	**8.493**	**7.270**	**8.602**	**7.995**	**8.068**	**4%**
Extra-UE exportations	Valeur (EUR 1.000)	Saumon	105.975	128.477	149.944	178.671	196.048	221.076	212.507	101%
		Truite	6.318	10.743	13.158	12.245	19.711	21.505	20.498	224%
		Autre	5.659	5.990	5.779	4.804	5.357	5.391	5.370	-5%
		Total	**117.951**	**145.210**	**168.881**	**195.719**	**221.116**	**247.972**	**238.375**	**102%**
	Volume (en tonnes)	Saumon	8.088	8.894	10.164	11.105	11.923	12.520	12.455	54%
		Truite	503	906	1.062	947	1.439	1.504	1.377	174%
		Autre	666	655	506	423	479	533	557	-16%
		Total	**9.256**	**10.454**	**11.732**	**12.475**	**13.840**	**14.558**	**14.389**	**55%**

Source : EUROSTAT-COMEXT.

Échanges intra-UE

Dans la plupart des États membres, les importations en provenance d'autres pays de l'UE représentaient au moins 94% des importations totales (importations extra-UE et importations intra-UE) en termes de valeur (2018). Les seules exceptions ont été l'Autriche, la Suède, la Croatie, le Royaume-Uni, le Portugal et les Pays-Bas, pour qui les importations intra-UE représentant des parts légèrement inférieures.

La Pologne est de loin le plus grand exportateur de poisson fumé de l'UE, avec 763,4 millions d'euros et 56.206 tonnes d'exportations enregistrées en 2018. La plupart de ces exportations étaient destinées à l'Allemagne (66% du poisson fumé exporté de Pologne, soit 507,5 millions d'euros). Les exportations de la Pologne ont augmenté de 73% en valeur depuis 2012 (440 millions d'euros en 2012) et de 24% en volume. Les exportations consistent principalement en saumon (89% de la valeur et 82% du volume exporté). Le prix moyen à l'exportation de la Pologne était de 14,60 EUR/kg pour le saumon en 2018 (+47% depuis 2012) et de 13,40 EUR/kg pour la truite (+25% depuis 2012). Les autres exportateurs importants sont la Lituanie (257,4 millions d'euros), l'Allemagne (235,3 millions d'euros), le Danemark (182,1 millions d'euros) et les Pays-Bas (104 millions d'euros).

Les principaux importateurs étaient l'Allemagne (753,9 millions d'euros, dont 98% provenaient de l'UE et seulement 2% de pays tiers). Le principal fournisseur de l'Allemagne était la Pologne. Le prix moyen à l'importation en Allemagne pour le poisson fumé était de 12,90 EUR/kg en 2018 (+33% depuis 2012), de 14,40 EUR/kg pour le saumon (+41%) et de 10,90 EUR/kg pour la truite (+21%). Après l'Allemagne, les autres marchés d'importation importants étaient l'Italie (272,4 millions d'euros, dont 97% provenant de l'UE), la France (206,7 millions d'euros) et la Belgique (130,8 millions d'euros).

Table 13. **IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS TOTALES DE POISSON FUMÉ (VERS LES PAYS DE L'UE ET LES PAYS NON-UE) PAR LES ÉTATS MEMBRES EN 2018 (valeur en milliers d'euros, volume en tonnes)**

État membre	Importations		Exportations	
	Valeur	Volume	Valeur	Volume
DE	753.877	58.312	235.289	15.548
IT	272.418	19.065	2.552	156
FR	206.725	21.085	67.819	3.465
BE	130.753	12.730	45.656	2.501
AT	77.719	5.780	33.982	3.350
UK	63.002	8.864	58.488	5.513
NL	49.726	3.828	104.390	7.738
DK	42.460	4.096	182.073	13.576
ES	39.732	4.032	23.479	2.125
SE	32.217	2.308	12.964	806
PT	16.432	1.125	2.349	184
PL	14.945	1.200	763.414	56.206
GR	11.891	1.291	59.074	3.482
IE	10.568	964	7.141	372
FI	10.082	764	1.753	138
CZ	9.383	1.186	3.667	556
LU	9.081	453	687	28
RO	5.983	1.064	1.983	344
HU	3.579	285	62	5
HR	3.504	208	850	52
SK	3.162	1.168	8	1
LT	2.836	667	257.381	18.213
EE	2.754	355	6.785	534
BG	2.690	554	2.090	184
SI	2.367	146	22	2
LV	2.262	401	24.717	2.441
CY	1.955	178	2	0
MT	1.944	153	0	0

Source : EUROSTAT-COMEXT.

5.3. Labels d'origine et de qualité

Certaines « Indications Géographiques Protégées » (IGP) couvrent spécifiquement le poisson fumé produit au Royaume-Uni et en Roumanie :

- Arbroath Smokies (aiglefin fumé du Royaume-Uni)
- Saumon fumé London Cure (Royaume-Uni)
- Novacul afumat din Țara Bârsei (carpe fumée de Roumanie)
- Scrumbie de Dunăre afumată (alose pontique fumée de Roumanie)
- Poisson fumé traditionnel de Grimsby (cabillaud et églefin fumés du Royaume-Uni).

Poisson fumé traditionnel Grimsby.
Source: alfredenderby.co.uk

D'autres indications géographiques (IG) couvrent les produits fumés entre autres formes de conservation (le cahier des charges de l'IG couvre à la fois les produits frais et les produits transformés), par exemple Schwarzwaldforelle (truite d'Allemagne, IGP), Třeboňský kapr (carpe de Tchéquie, IGP), Pohořelický kapr (carpe de Tchéquie, appellation d'origine protégée (AOP)).

Le régime public français "Label Rouge" couvre également le saumon écossais fumé.

En outre, tous les saumons irlandais et une partie des saumons écossais sont certifiés dans le cadre du programme d'aquaculture biologique, de même qu'une partie de la production de truites arc-en-ciel, notamment en France et au Danemark, ce qui représente un surprix de 30 à 35 % à celle du poisson fumé conventionnel[39]. Par conséquent, des volumes importants de saumon et de truite fumés (élevés dans l'UE ou en Norvège) sont commercialisés sous l'étiquette biologique.

Logos IGP, Label Rouge et biologique.

5.4. Consommation

Les habitudes de consommation de poisson fumé peuvent varier considérablement selon les régions de l'UE, en particulier dans les pays du nord de l'UE et de la Baltique où la consommation de produits de poisson fumé (en particulier le hareng et les salmonidés) est une tradition ancienne. Les pays du "Sud" et les pays enclavés consomment moins de poisson fumé.

Lors de la dernière enquête Eurobaromètre[40], les personnes interrogées qui ont déclaré acheter des produits de la pêche et de l'aquaculture ont été invitées à indiquer à quelle fréquence elles achetaient des produits fumés, salés, séchés ou en saumure. Les réponses illustrent ces disparités géographiques, avec des fréquences élevées d'achats de produits dans les pays du bassin de la mer Baltique et des fréquences nettement plus faibles dans les pays méditerranéens et enclavés (à l'exception du Luxembourg).

[39] https://www.eumofa.eu/documents/20178/84590/Study+report_organic+aquaculture.pdf
[40] http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/survey/getsurveydetail/instruments/special/surveyky/2206

Figure 47. **FREQUENCE DES ACHETEURS DE PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE QUI ACHETENT DES PRODUITS FUMES, SALES, SECHES OU EN SAUMURE (EN %)**

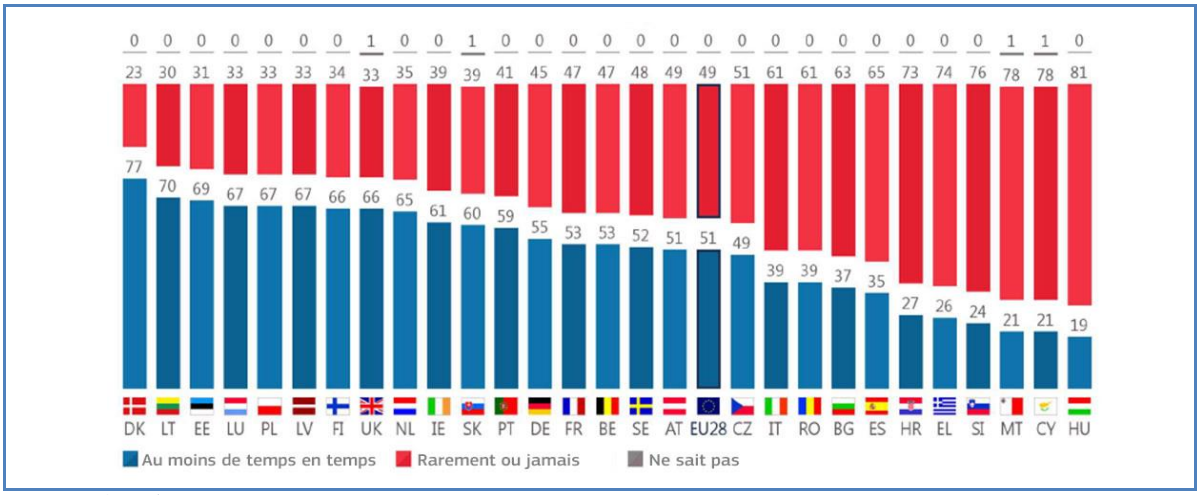

Source : Eurobaromètre.

Selon l'étude d'EUMOFAsur les habitudes des consommateurs européens en matière de produits de la pêche et de l'aquaculture, le fumage est la principale technique de conservation du poisson[41] utilisée en Lituanie, où 58% des consommateurs préfèrent le poisson fumé (hareng). En Lettonie et en Autriche, le poisson fumé fait partie des principales méthodes de conservation du poisson, avec le poisson frais et congelé. Dans d'autres pays de l'UE, le poisson fumé représente une minorité dans la consommation totale de poissons et de fruits de mer. Cependant, sa popularité s'est accrue en Pologne (surtout pour le saumon et la truite fumés), en Italie, en Belgique (augmentation de 12,4% sur la période 2012-2014), en Espagne (augmentation de 14% sur la période 2008-2014) et en Allemagne. En Allemagne, la consommation de poisson fumé est passée de 6% de la consommation totale de poisson en 2005-2007 à 12% en 2014 en raison de la grande disponibilité de saumon fumé bon marché en provenance de Pologne.

Focus sur le marché de la consommation française

En France, la consommation domestique de produits aquatiques fumés a atteint 28.406 tonnes en 2018, le saumon représentant 59% du volume total, et la truite et le hareng 19% et 16%, respectivement. Entre 2012 et 2018, la consommation de poisson fumé par les ménages a diminué de 14 % en volume, mais a augmenté de 13% en valeur, car les prix des produits ont augmenté de 32% en moyenne.

En particulier, la consommation domestique de saumon fumé a diminué en volume (-29%) et est restée stable en valeur (592 millions d'euros) entre 2012 et 2018. Il a atteint le taux d'augmentation des prix le plus élevé de la période (+42%). Cette augmentation de prix s'est accompagnée d'une perte de consommateurs (-8%), qui ont déplacé leur consommation vers la truite fumée. En effet, la consommation domestique de truite fumée a augmenté de 116% en volume et de 220% en valeur au cours de la même période (2012-2018). La consommation domestique de hareng a également diminué (-18% en volume ; -36% en valeur).

En 2018, le saumon fumé reste le principal poisson fumé consommé en France (59% du volume total), suivi de la truite fumée (19%) et du hareng (16%). Les autres principales espèces fumées consommées sont l'églefin (2%) et le maquereau (1%).

La consommation totale de saumon et de truite fumés (tous canaux confondus) a été estimée à environ 41.100 tonnes en 2015[42].

[41] https://www.eumofa.eu/documents/20178/84590/EU+consumer+habits_final+rapport+.pdf
[42] ADEPALE.

Table 14. **CONSOMMATION DE POISSON FUMÉ PAR LES MÉNAGES FRANÇAIS ENTRE 2012 ET 2018**

Volume (tonnes)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total (%)	Evolution de 2012 à 2018
Total du poisson fumé	33.088	31.879	29.922	29.988	30.280	27.953	28.406	100%	-14%
Saumon	23.653	21.932	19.858	19.749	19.179	16.885	16.790	59%	-29%
Truite	2.536	3.080	3.488	3.945	4.525	4.879	5.476	19%	116%
Hareng	5.451	5.304	5.142	4.933	4.981	4.485	4.478	16%	18%
Eglefin	658	661	605	589	607	637	604	2%	-8%
Maquereau	274	325	328	315	387	380	403	1%	47%
Autres poissons fumés	517	576	501	457	601	687	655	2%	27%

Source : Consommation des ménages, Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer.

6. Faits saillants mondiaux

UE / INN : La Commission européenne a notifié à la République du Panama le risque d'être identifiée comme un pays non-coopérant dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). La décision est fondée sur l'identification de diverses lacunes qui nuisent à la capacité du pays de se conformer à ses obligations en vertu du droit international en tant qu'État du pavillon, du port, de la côte et du marché. Le Panama devrait assurer un contrôle efficace des activités de sa flotte de pêche et une mise en œuvre adéquate de son système d'application afin d'empêcher les navires pratiquant la pêche INN de recevoir des services portuaires[43].

UE / Îles Féroé / Pêche : L'Union européenne et les Îles Féroé ont conclu un accord sur les possibilités de pêche dans leurs eaux respectives pour 2020. Le nouvel accord permet l'échange de quotas de l'Union européenne, tels que le cabillaud, l'églefin, le lieu noir et le sébaste, avec des quotas des îles Féroé de tacaud et de merlan bleu. Les parties ont également convenu d'un accès réciproque à leurs eaux respectives pour le maquereau, le hareng et le merlan bleu[44].

UE / Pêche : Le Conseil européen a adopté un règlement fixant les limites de capture pour 2020 pour certains stocks halieutiques de la Méditerranée et de la mer Noire. Les règles adoptées comprennent des efforts de pêche maximaux admissibles pour certains stocks de poissons en Méditerranée occidentale pour l'Espagne, la France et l'Italie ; une période de fermeture pour l'anguille européenne dans toute la mer Méditerranée et des limites de capture et d'effort pour les petits stocks pélagiques dans la mer Adriatique ; un quota autonome pour le sprat en mer Noire s'appliquant à la Bulgarie et à la Roumanie. Le règlement s'appliquera à partir du 1er janvier 2020[45].

CICTA / UE : La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) a adopté 17 Recommandations et Résolutions. L'UE a réussi à faire en sorte que la CICTA adopte des mesures provisoires pour mettre fin à la surpêche du thon obèse dans l'Atlantique et pour revoir la gestion des activités de pêche sur les dispositifs de concentration du poisson (DCP) afin de réduire la mortalité des juvéniles tant pour le thon obèse que pour l'albacore. En outre, sur la base de deux propositions de l'UE, la CICTA a adopté des totaux admissibles des captures (TAC) pour le requin bleu de l'Atlantique sud (28.923 tonnes) et une allocation de quotas pour le requin bleu de l'Atlantique nord.

Allemagne / Pêche : En octobre 2019, l'Allemagne a déclaré l'arrêt de la pêche des raies (Rajiformes) dans les eaux de l'Union des zones VI a, VI b, VII a-c, VII e-k et VII d, le quota de raies du pays ayant été pleinement utilisé[46].

Slovénie / Pêche / Emploi : En 2018, 89 personnes étaient employées dans le secteur de la pêche maritime en Slovénie, soit 7%, moins qu'en 2017. Environ 199 personnes étaient engagées dans des activités aquacoles. Par rapport à 2017, le nombre de personnes engagées dans l'aquaculture en eau douce a augmenté d'environ 3%, tandis que dans la mariculture, le nombre de personnes employées a diminué de 11%[47].

Etats arabes du Golfe / Approvisionnement : En 2017, dans les sept Etats arabes d'Irak, du Koweït, de Bahreïn, du Qatar, de l'Arabie Saoudite, des Emirats arabes Unis et d'Oman, la production totale de la pêche et de l'aquaculture a atteint 636.781 tonnes, dont 86% provenaient de la pêche en mer et 14% de la pêche en eau douce. La plupart des débarquements totaux de captures en mer provenaient d'Oman, suivi de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis. L'Arabie Saoudite et l'Irak sont les plus importants producteurs de produits de la pêche et de l'aquaculture en eau douce[48].

Chine / Caviar / Approvisionnement : La Chine est l'un des plus importants producteurs et exportateurs de caviar au monde. Le caviar le plus courant produit en Chine provient d'une espèce locale d'esturgeon, qui est un hybride de *Huso dauricus* et *Acipenser schrenckii*. En raison de l'augmentation des revenus familiaux ainsi que de l'urbanisation des zones rurales, la demande intérieure de caviar augmente rapidement. Des manifestations de promotion du caviar sont régulièrement organisées dans différentes villes, notamment des campagnes d'information des consommateurs, des événements et des réunions[49].

[43] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_6755
[44] https://ec.europa.eu/fisheries/press/eu-and-faroe-islands-agree-fishing-arrangements-2020_en
[45] https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/12/16/council-greenlights-2020-fishing-opportunities-in-the-mediterranean-and-black-seas/
[46] http://www.legislation.gov.uk/eur/2009/218
[47] https://www.stat.si/StatWeb/en/News/Index/8306
[48] http://www.fao.org/in-action/globefish/market-reports/resource-detail/en/c/1241685/
[49] http://www.fao.org/in-action/globefish/market-reports/resource-detail/en/c/1235736/

Manuscrit terminé en janvier 2020

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations suivantes.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2020

Union européenne, 2020

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Copyright pour les photographies : Eurofish, 2020, alfredenderby.co.uk.

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres matériels qui ne sont pas soumis au droit d'auteur de l'UE, il faut demander l'autorisation directement aux détenteurs du droit d'auteur.

PDF ISSN 2363-409X

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE COMMENTAIRES :

Direction générale des affaires maritimes et de la pêche
B-1049 Bruxelles
Tél : +32 229-50101
Courriel : **contact-us@eumofa.eu**

Le présent rapport a été élaboré à partir des données d'EUMOFA et des sources suivantes :

Premières ventes : Conseil de l'Union européenne, CIEM, FAO, seafish.org, marlin.ac.uk, safinacenter.org, sealifebase.ca.

Consommation : EUROPANEL, FAO.

Etudes de cas : FAO, The Marine Ingredients Organization (IFFO), Commission européenne, Parlement européen, Seafish.org, SINTEF Ocean, Kontali Analyse. Eurostat, C. Alasalvar, K. Miyashita, F. Shahidi, U. Wanasundara, PRODCOM, FranceAgriMer, Eurobaromètre, ADEPALE, Kantar Worldpanel.

Faits saillants mondiaux : DG-Mare Commission européenne, FAO, Office statistique de la République de Slovénie, Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas.

Contexte macroéconomique : EUROSTAT, Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie : DPMA, France : ARVI, Espagne : MABUX, Banque centrale européenne.

Les données utisées relatives aux premières ventes figurent dans une annexe distincte disponible sur le site web d'EUMOFA. Les analyses sont effectuées au niveau agrégé (principales espèces commerciales) et selon le système d'enregistrement et de déclaration électronique (ERS) de l'UE.

Dans le cadre de ces Faits saillants du mois, les analyses sont menées en prix courants, exprimés en valeurs nominales.

L'**Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)** a été développé par la Commission européenne, représentant l'un des outils de la nouvelle politique de marché dans le cadre de la réforme de la politique commune de la pêche. [Règlement (UE) no 1379/2013, art. 42].

En tant qu'**outil d'information sur le marché,** l'EUMOFA fournit des prix hebdomadaires réguliers, des tendances mensuelles du marché et des données structurelles annuelles tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La base de données est basée sur les données fournies et validées par les États membres et les institutions européennes. Il est disponible en 24 langues.

Le site web de l'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante : www.eumofa.eu/fr.

KL-AK-20-001-FR-N